BBK/INA

#### BURKINA FASO

Unité -progrès- Justice

DECRET N°2018-0396 /PRES/PM/MCIA/ ME/MMC/MCAT portant adoption de la Politique Sectorielle « Transformations Industrielles et Artisanales ».

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la constitution;

VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement;

VU le décret n°2017-0148/PRES/PM/SeG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Goavernement;

VU le décret n° 2016-381/PRES/RM/MINEFID du 03 octobre 2016 portant adoption du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020;

VU le décret n° 2017-1253/PRES/PM/MINEFID du 28 décembre 2017 portant adoption du Guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles au Burkina Faso;

VU le décret n°2016-399/PRES/PM/MCIA du 23 mai 2016 portant organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat;

Sur rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 04 avril 2018;

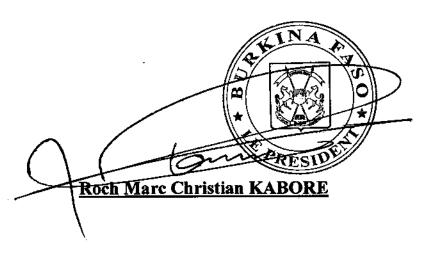
## **DECRETE**:

Est adopté la Politique sectorielle « Transformations industrielles et artisanales » dont le document est joint en annexe au présent décret.

#### **ARTICLE 2**:

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, le Ministre de l'Energie, le Ministre des Mines et des Carrières, le Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 09 mai 2018



Le Premier Ministre

Diebu

#### Paul Kaba THIEBA

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

Harouna KABORE

Le Ministre des Mines et des Carrières

Oumaron HOANI

Le Ministre de l'Energie

Bachir Ismaël OUEDRAOGO

Le Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme

Abdoul Karim SANGO

# **BURKINA FASO**

Unité -- Progrès-Justice



POLITIQUE SECTORIELLE
TRANSFORMATIONS INDUSTRIELLES
ET ARTISANALES
2018-2027

#### **AVANT PROPOS**

A la suite de l'adoption du Plan national de développement économique et social (PNDES) qui a vu la mise en place de quatorze secteurs de planification, le gouvernement a entrepris de doter tous ces secteurs de politiques sectorielles. L'industrie et l'artisanat formant un important levier du développement socio-économique du Burkina Faso, le Gouvernement en a fait une priorité en leur dédiant un secteur, à savoir « Transformations industrielles et artisanales ».

En vue d'assurer une cohérence des actions en matière d'industrie et d'artisanat, les départements ministériels membres du secteur ont entrepris l'élaboration de la Politique sectorielle « transformations industrielles et artisanales » (PS-TIA).

L'ambition de cette politique à l'horizon 2027, est de disposer d'un secteur transformations industrielles et artisanales dynamique, performant et moderne, soutenu par un tissu industriel et artisanal diversifié, compétitif, porteur de croissance durable et d'emplois décents.

L'élaboration de la PS-TIA traduit la volonté du gouvernement, d'assurer une meilleure coordination des actions dans ledit secteur. Ce document constitue de ce fait le cadre d'orientation pour les interventions du secteur sur la période 2018-2027.

Le processus d'élaboration de la PS-TIA a privilégié la démarche inclusive et participative avec l'implication de tous les acteurs du secteur.

Au nom du Gouvernement, nous adressons nos félicitations à tous ceux et toutes celles qui ont contribué à l'élaboration du présent document et traduisons notre reconnaissance à tous les partenaires qui ont accompagné ce processus.

Le succès de la mise en œuvre de la PS-TIA nécessite l'engagement et la participation non seulement des départements ministériels en lien avec le secteur mais aussi des autres acteurs publics et privés ainsi qu'aux communautés de base et aux partenaires au développement. Nous sommes convaincus qu'il en sera ainsi au regard de la démarche participative et itérative qui a guidé son élaboration.

Aussi, voudrions-nous inviter les différents acteurs du secteur à travailler en étroite collaboration et à redoubler d'efforts afin qu'à l'horizon 2027 le Burkina Faso dispose d'un secteur TIA dynamique, performant et moderne, soutenu par un tissu industriel et artisanal diversifié, compétitif, porteur de croissance durable et d'emplois décents.

Le Ministre du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat, Chef de file du Secteur Transformations Industrielles et Artisanales

Harouna KABORE
Officier de l'Ordre national

#### RESUME

Le processus de transformation structurelle de l'économie nécessite un développement du tissu industriel, considérée comme l'un des moteurs du développement économique. L'industrie est indispensable à la transformation des produits de base, la création de valeur ajoutée et d'emplois, l'éradication de la pauvreté, la stimulation du progrès et de l'innovation technologique.

A cet effet, le Gouvernement a mis en œuvre différentes politiques et stratégies relevant du secteur « Transformations industrielles et artisanales ». Ce secteur qui regroupe les quatre (04) départements ministériels en charge de l'industrie, des mines, de l'énergie et des arts est subdivisé en deux (02) sous-secteurs que sont l'industrie et l'artisanat.

Les principaux acquis dans la mise en œuvre de ces référentiels sont notamment l'accroissement de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière d'environ 5% en moyenne, la progression de la production d'or de moins d'une tonne en 2007 à 36,5 tonnes d'or métal en 2016, l'accroissement du taux d'électrification nationale, de 12,1% en 2004 à 20,07% en 2016, l'opérationnalisation de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF) ayant facilité l'accès des artisans aux marchés publics, l'amélioration du climat des affaires qui a permis la création de 7142 entreprises en moyenne par an entre 2012 et 2016.

Toutefois, en dépit des progrès majeurs constatés, des insuffisances sont relevées. Ces insuffisances sont entre autres le coût élevé des facteurs de production, la faible diversification de la production industrielle, la faiblesse de la compétitivité des entreprises industrielles et le faible niveau de transformation des produits locaux.

En vue de faire face à ces contraintes, les défis majeurs à relever pour les dix prochaines années sont (i) l'accroissement du niveau de transformation des matières premières locales, (ii) l'accroissement des retombées de l'exploitation des substances minérales pour un développement durable, (iii) le renforcement de l'accessibilité aux services énergétiques de qualité et la promotion de l'efficacité énergétique, (iv) l'accroissement de la productivité de l'artisanat, (v) le renforcement du cadre institutionnel et juridique du secteur.

Considérant les défis à relever et se fondant sur les documents de référence au niveau national, ainsi que les engagements régionaux et internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrit la vision de développement du secteur TIA est définie comme suit « A l'horizon 2027, le Burkina Faso dispose d'un secteur transformations industrielles et artisanales dynamique, performant et moderne, soutenu par un tissu industriel et artisanal diversifié, compétitif, porteur de croissance durable et d'emplois décents ».

Les principes directeurs qui régissent l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sectorielle TIA sont : la participation et la responsabilisation, le leadership, la gestion axée sur les résultats (GAR), le partenariat et la subsidiarité, l'unicité de pilotage, la prise en compte des thèmes transversaux.

L'objectif global de la politique est de rendre le secteur industriel et artisanal compétitif, créateur de forte valeur ajoutée et d'emplois décents. Les principaux impacts attendus sont : (i) L'industrie manufacturière est compétitive et crée davantage de richesses et d'emplois décents ; (ii) la contribution de l'industrie minière à l'économie nationale est accrue ; (iii) l'accès aux services énergétiques de qualité et la promotion de l'efficacité énergétique sont garantis ; (iv) le sous-secteur de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et (v) l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion.

La réalisation de ces impacts se traduira Cela se traduira par l'augmentation de la part de l'industrie manufacturière au PIB de 6,6 % en 2017 à 15% en 2027, l'accroissement de la part des produits manufacturés dans les exportations de biens de 10,6% en 2014 à 25% en 2027 ; l'augmentation de la part des industries extractives dans le PIB de 8,3% en 2016 à 12% en 2027 ; l'accroissement du taux de couverture électrique national de 33,55% en 2016 à 80% en 2027 ; l'augmentation du taux d'électrification national, de 20,07% en 2016 à 60% en 2027 ; l'accroissement du taux de la productivité moyenne de l'artisanat à 30% en 2027 et l'amélioration du classement Doing Business du Burkina Faso de la 143e en 2016 à 125e au niveau mondial à l'horizon 2027.

Pour la réalisation de ces impacts, quatre axes stratégiques ont été définis : (i) Axe 1 : Renforcement de la gouvernance du secteur, (ii) Axe 2 : Accroissement du niveau de transformation des matières premières locales et de la productivité artisanale, (iii) Axe 3 : Amélioration de l'accessibilité aux services énergétiques de qualité et la garantie de l'efficacité énergétique, (iv) Axe 4 : Développement de l'industrie minière pour une croissance inclusive.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, la présente politique sera opérationnalisée à travers différents instruments dans un cadre organisationnel impliquant les différents acteurs intervenant dans le secteur, notamment les ministères, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers et les acteurs non étatiques, le secteur privé rural et les organisations de la société civile.

Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la politique du secteur TIA est assuré par le secrétariat technique du CSD et des groupes thématiques qui produiront des rapports à l'attention des différents organes du dispositif de suivi et d'évaluation de la PS-TIA sur la base du cadre logique, du cadre de mesure de performance, de la matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants.

Le financement de la PS-TIA se fera par le budget de l'Etat, les contributions des PTF, le secteur privé et les autres formes de financement.

Les principaux risques qui pourraient entraver l'atteinte des performances projetées sont : (i) l'insécurité, (ii) l'instabilité sociopolitique, (iii) l'instabilité institutionnelle, (iv) la faible adhésion des acteurs, (v) les crises économiques internationales et régionales, et (vi) les catastrophes naturelles.

## TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	
RESUME	2
TABLE DES MATIERES	
SIGLES ET ABREVIATION	
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	ه
PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR	10
I.1 Analyse du contexte économique et social	12
I.2 Analyse du cadre juridique, institutionnel et organisationnel I.2.1. Le cadre juridique I.2.2. Le cadre institutionnel et organisationnel	13
1.2.2.1. Les departements ministériels	15
1.2.2.2 Les Collectivités Territoriales (CT)	46
I.2.2.3 Le secteur privé. I.2.2.4 Les partenaires techniques et financiers (PTF)	15
I.2.2.5 Les organisations de la société civile (OSC)	15 15
I.3 Bilan des politiques et stratégies antérieures      I.3.1 Analyse par composante des résultats des politiques passées et en cours      I.3.1 Le page parte de la cours de l	10
1.3.1.1 Le sous-secteur industrie	
1.5.1.2 Le sous-secteur artisanat	21
i.o. r.s. Le domaine transversal du secteur privé	20
I.3.2 L'analyse du système de planification et le suivi-évaluation	23
I.4 Forces et faiblesses	24
1.4.2 Lindustrie energetique	0.4
r.4.3 L industrie miniere	04
I.4.4 L'artisanat  I.4.5 Le domaine transversal du secteur privé	25
I.4.6 La gouvernance du secteur	25 25
I.5 Les opportunités et les menaces	00
1.5.1 Lindustrie manufacturière	26
I.5.2 L'industrie énergétique	06
IV.T L GRISANAL	
I.5.5 Le domaine transversal du secteur privé	
I.6 Grands défis à relever	27
PARTIE II : ELEMENTS DE LA POLITIQUE	<i>_,</i>
II.1- Les fondements II.1.1- Au niveau international	
	20

II.1.3 - Au niveau national	II.1.2- Au niveau régional et sous régional	20
II.2- La vision	II.1.3- Au niveau national	30
II.3- Les principes directeurs		
II.4 Les orientations stratégiques		
II.4.1. Objectif global et impacts attendus		
II.4.1.1 Objectif global  II.4.1.2. Impacts attendus:  II.5 Les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus  II.5.1. Axe stratégique 1: Renforcement de la gouvernance du secteur.  II.5.1.1. Objectif stratégique 1.1: Renforcer le cadre institutionnel et juridique du secteur.  II.5.1.2. Objectif stratégique 1.2: créer les conditions favorables à l'éclosion d'un secteur privé dynamique.  II.5.2. Axe stratégique 2: Accroissement du niveau de transformation des matières premières locales et de la productivité artisanale.  II.5.2.1. Objectif stratégique 2.1: Accroître le niveau de transformation des matières premières locales et de la productivité artisanale.  II.5.2.2. Objectif stratégique 2.2: Accroître la productivité de l'artisanat.  II.5.3 Axe stratégique 3: l'amélioration de l'accessibilité aux services énergétiques de qualité et la garantie de l'efficacité énergétique.  II.5.3.1. Objectif stratégique 3.1: Assurer un accès universel aux services énergétiques dequalité et la garantie de qualité.  II.5.3.2. Objectif stratégique 3.2: Promouvoir l'efficacité énergétique.  3 II.5.4. Axe stratégique 4: développement de l'industrie minière pour une croissance inclusive.  3 II.5.4.1. Objectif stratégique 4.1: Accroître les retombées de l'exploitation des substances minérales pour un développement durable.  3 PARTIE III: DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION  III.1.1 Les instruments de mise en œuvre.  3 III.1.1.2. La Matrice de réformes stratégiques et des investissements structurants.  3 III.1.1.5. La stratégie de communication.  3 III.1.1.5. La stratégie de communication.  3 III.1.1.5. Les ministères membres du Cadre Sectoriel de Dialogue (CSD).  3 III.1.2.2. Les collectivités territoriales.	II.4 1 Objectif diobal at impacts attendus	32
II.4.1.2. Impacts attendus:  II.5 Les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus  II.5.1. Axe stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance du secteur.  II.5.1.1. Objectif stratégique 1.1 : Renforcer le cadre institutionnel et juridique du secteur  II.5.1.2. Objectif stratégique 1.2 : créer les conditions favorables à l'éclosion d'un secteur privé dynamique.  II.5.2. Axe stratégique 2 : Accroissement du niveau de transformation des matières premières locales et de la productivité artisanale.  II.5.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Accroître le niveau de transformation des matières premières locales et de la productivité artisanale.  II.5.2.2. Objectif stratégique 2.2 : Accroître la productivité de l'artisanat.  III.5.3. Axe stratégique 3 : l'amélioration de l'accessibilité aux services énergétiques de qualité et la garantie de l'efficacité énergétique  II.5.3.1. Objectif stratégique 3.1 : Assurer un accès universel aux services énergétiques modemes de qualité.  III.5.3.2. Objectif stratégique 3.2 : Promouvoir l'efficacité énergétique.  III.5.4. Axe stratégique 4 : développement de l'industrie minière pour une croissance inclusive.  III.5.4.1. Objectif stratégique 4.1 : Accroître les retombées de l'exploitation des substances minérales pour un développement durable.  3 III.5.4. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION 3 III.1.1 Les instruments de mise en œuvre.  3 III.1.1.2. La Matrice de réformes stratégiques et des investissements structurants .3 III.1.1.3. Les stratégies thématiques assorties de leurs plans d'actions 3 III.1.1.5. La stratégie de communication.  3 III.1.5. Les ministères membres du Cadre Sectoriel de Dialogue (CSD).  3 III.1.2.2. Les collectivités territoriales.  3 III.1.2.2. Les collectivités territoriales.	II.4.1. Objectif alabat	32
II.5 Les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus		
II.5.1. Axe stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance du secteur	·	
II.5.1.1.Objectif stratégique 1.1 : Renforcer le cadre institutionnel et juridique du secteur		
secteur		
II.5.1.2. Objectif stratégique 1.2 : créer les conditions favorables à l'éclosion d'un secteur privé dynamique		
secteur privé dynamique		
II.5.2. Axe stratégique 2 : Accroissement du niveau de transformation des matières premières locales et de la productivité artisanale		
premières locales et de la productivité artisanale		
II.5.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Accroître le niveau de transformation des matières premières locales	premières locales et de la productivité artisanale	34
premières locales	II.5.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Accroître le niveau de transformation des n	natières
II.5.2.2. Objectif stratégique 2.2 : Accroître la productivité de l'artisanat	premières locales	35
II.5.3 Axe stratégique 3 : l'amélioration de l'accessibilité aux services énergétiques de qualité et la garantie de l'efficacité énergétique	II.5.2.2. Objectif stratégique 2.2 : Accroître la productivité de l'artisanat	35
III.5.3.1. Objectif stratégique 3.1 : Assurer un accès universel aux services énergétiques modemes de qualité	II.5.3 Axe stratégique 3 : l'amélioration de l'accessibilité aux services énergé	étiques
énergétiques modemes de qualité		35
II.5.3.2. Objectif stratégique 3.2 : Promouvoir l'efficacité énergétique		-
II.5.4. Axe stratégique 4 : développement de l'industrie minière pour une croissance inclusive		
inclusive		
II.5.4.1. Objectif stratégique 4.1 : Accroître les retombées de l'exploitation des substances minérales pour un développement durable		
substances minérales pour un développement durable		
PARTIE III : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION  III.1 Le dispositif de mise en œuvre		
III.1 Le dispositif de mise en œuvre		
III.1 Les instruments de mise en œuvre		
III.1.1 Les instruments de mise en œuvre		
III.1.1.1 Les plans d'actions ministériels	•	
III.1.2. La Matrice de réformes stratégiques et des investissements structurants3 III.1.3. Les stratégies thématiques assorties de leurs plans d'actions		
III.1.1.3. Les stratégies thématiques assorties de leurs plans d'actions		
III.1.1.4. Le Plan de Travail Annuel (PTA)		
III.1.1.5. La stratégie de communication		
III.1.2. Les acteurs de mise en œuvre		
III.1.2.1. Les ministères membres du Cadre Sectoriel de Dialogue (CSD)3 III.1.2.2. Les collectivités territoriales		
III.1.2.2. Les collectivités territoriales3		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	III.1.2.3. Le secteur privé	
III.1.2.4. Les partenaires techniques et financiers3	III.1.2.5. La société civile	

III 1 0 La andua O	inabè de l'extérieur	
III.1.3. Le cagre U	Organisationnel	
III. I.3. I. Les Orga	ines	
III. 1.3.2. Les insta	nces	***************************************
III.2. Le dispositif	de suivi et d'évaluation	
III.2.1. Le mécanis	sme de suivi et d'évaluation	
III.2.2. Les outils d	de suivi et d'évaluation	
	ne de financement	
III.4. L'ariaiyse et l	la gestion des risques	
III.4. I. L INSECUNTE		
II.4.2. L INSTADIIITE	sociopolitique	
III.4.3. L'INSTADRITE	institutionnelle	
iii.4.4. La laible ac	inesion des acteurs	
III.4.5. Les crises (	économiques internationales et régiona	ales4
	ophes naturelles	
ANNEXES		

## SIGLES ET ABREVIATION

ABER	Agence Burkinabè d'Electrification Rurale
AFP-PME	Agence de Financement et de Promotion et des Petites et
	Moyennes Entreprises
ANEREE	l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité
	Energétique
API	Agence de Promotion des Investissements
ARSE	l'Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité
CASEM	Conseils d'Administration des Secteurs Ministériels
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFAC	Centre de Facilitation des Actes de Construire
CEFORE	Centres de Formalité des Entreprises
CIDPH	Comité Interministériel de Détermination du Prix des Hydrocarbures
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
ENP	Etude Nationale prospective
FATexA	Fonds d'Appui au Textile Artisanal
FDE	Fonds de Développement de l'Electrification
FPA	Fonds de Promotion de l'Artisanat
GRAAL	Groupe de réseaux Associatifs des Acteurs du Livre
INAFAC	Institut National de Formation Artistique et Culturelle
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
LPDSE	Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie
LPDSP	Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé
MCAT	Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme
MCIA	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
ME	Ministère de l'Energie
MMC	Ministère des Mines et Carrières
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PANEE	Plan d'Actions National d'Efficacité Energétique
PANER	Plan d'Actions National des Energies Renouvelables
PGES	Plans de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PICAO	Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest
PIPHE-SA	Projet de création et de mise en place d'Incubateurs, de Pépinières
	et d'Hôtels d'Entreprises dans le Secteur Agroalimentaire
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNC	Politique Nationale de la Culture
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social

POSEM	Politique Sectorielle des Mines
POSEN	Politique Sectorielle de l'Energie
POSICA	Politique Sectorielle de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
PS-TIA	Politique Sectorielle Transformations Industrielles et Artisanales
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SEERA	Semaine des Energies et Energies Renouvelables d'Afrique
SIAO	Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
SONABEL	Société Nationale d'Electricité du Burkina
TIA	Transformations Industrielle et Artisanale
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

#### **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Burkina Faso a adopté le 20 juillet 2016 le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) en tant que référentiel national de planification du développement à l'horizon 2020. Inspiré de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025, du programme présidentiel et des engagements internationaux auxquels le pays a souscrit, le PNDES ambitionne de transformer structurellement l'économie burkinabé pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

Aussi, le Burkina Faso s'est-il résolument engagé dans le budget programme dont la mise en œuvre requiert que l'ensemble de l'architecture institutionnelle, les outils de programmation, d'exécution, de contrôle et de suivi évaluation soient mis en cohérence.

Le succès de la mise en œuvre du PNDES commande que l'ensemble des outils de développement du pays soient en phase avec ce dernier. A cet effet, les différents instruments de planification (politiques sectorielles, plans locaux de développement, etc) devront être mis en adéquation avec le PNDES pour contribuer de façon concrète et efficace à la réalisation des objectifs de développement économique et social.

Pour ce faire, le Gouvernement a opté pour une approche fondée sur les « secteurs de planification » et un rapport relatif à la définition de ces secteurs a été adopté en Conseil des ministres en sa séance du 16 novembre 2016. Ce rapport consacre quatorze (14) secteurs de planification dont celui des «Transformations Industrielles et Artisanales» (TIA), chacun devant disposer d'une politique sectorielle.

Le secteur TIA ayant pour chef de fil le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA) comprend en outre le Ministère de l'Energie (ME), le Ministère des Mines et Carrières (MMC) et le Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme (MCAT).

Ce secteur de planification contribue au PNDES à travers la mise en œuvre des axes stratégiques 1 « Réformer les institutions et moderniser l'administration », 2 « Développer le capital humain » et 3 « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ». Il comprend les sous-secteurs de l'industrie et l'artisanat.

Le sous-secteur industrie comprend trois (03) composantes que sont :

- *l'industrie manufacturière : elle* regroupe les unités de production qui transforment de la matière première en produits finis ou semis finis;
- l'industrie minière : elle regroupe les unités qui visent à mettre en valeur ou à extraire des substances minérales d'un gisement ;
- l'industrie énergétique : elle se rapporte à l'ensemble des structures, des ouvrages et des activités exercées au Burkina Faso liées à l'énergie ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie.

Le sous-secteur artisanat a pour composantes :

- l'artisanat d'art : il se distingue par son caractère artistique qui implique la créativité de l'auteur et qui a une forte connotation culturelle;
- l'artisanat de services : il concerne l'ensemble des activités de réparation, d'entretien ou de maintenance, de restauration d'une œuvre d'art et de toute autre activité de prestation de nature artisanale;
- l'artisanat de production : il concerne les activités de fabrication de produits semi finis ou finis qui apportent de la valeur ajoutée à des matières premières locales ou importées.

Selon les dispositions du code communautaire de l'UEMOA, « est considérée comme activité artisanale, toute activité d'extraction, de production ou de transformation de biens et/ou de prestations de services à l'exclusion de toute activité agricoles, de pêche, de transport, d'achat et de revente ou spécifiquement intellectuelles :

- exercée à titre principal, par une personne physique ;
- dont la maîtrise technique et le savoir-faire requièrent un apprentissage ou une formation assortie d'une pratique du métier ;
- dont le travail et l'habileté manuelle occupent une place prépondérante ;
- où le mode de production peut inclure des machines et outillages actionnés directement par l'artisan, sans déboucher sur une production en série;
- figurant dans le registre des métiers établis par l'autorité compétente de chaque Etat membre de l'UEMOA.

Toutefois, les petites activités de transport opérées par un engin de 2 à 4 roues, par pirogues, à dos ou à traction animale ou humaine sont considérées comme des activités artisanales »<sup>1</sup>.

Conscient de l'importance de l'industrie et de l'artisanat dans le développement socioéconomique du pays, ces deux sous-secteurs sont pris en compte comme domaines prioritaires dans le référentiel national qu'est le PNDES.

En effet, ils disposent d'importants atouts susceptibles de contribuer substantiellement à la transformation structurelle de l'économie du Burkina Faso, pour une croissance forte et inclusive.

L'élaboration de la politique sectorielle "Transformations Industrielles et Artisanales" (TIA) vise à se conformer d'une part aux nouvelles directives prises dans le cadre du développement de l'industrie et de l'artisanat aux plans international et sous régional et d'autre part à assurer une meilleure articulation et une synergie d'actions sectorielle en cohérence avec le référentiel national de développement.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Règlement N°01-2014/CM/UEMOA portant code communautaire de l'artisanat

#### PARTIE 1: ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR

#### I.1 Analyse du contexte économique et social

Le processus de transformation structurelle de l'économie nécessite un développement de l'industrie, considérée comme l'un des moteurs du développement économique. L'industrie est indispensable à la transformation des produits de base, la création de valeur ajoutée et d'emplois, l'éradication de la pauvreté, la stimulation du progrès et de l'innovation technologique.

Au niveau international, la majeure partie des pays développés et ceux émergents ont reconnu le rôle crucial de l'industrialisation induite par la part importante de la composante manufacturière dans le Produit Intérieur Brut (PIB) et ont activement soutenu leurs industries à travers des politiques ciblées et des investissements appropriés. A titre illustratif, en moyenne, l'industrie génère 2500 \$ du PIB par habitant en Amérique latine et 3400 \$ par habitant en Asie de l'Est². L'importance de l'industrialisation a été réaffirmée par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) dans son objectif de réduction de la pauvreté à travers un développement industriel Inclusif et durable.

En outre en 2015, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté les Objectifs du Développement Durable (ODD) qui priorisent le développement de l'industrie dans les objectifs mondiaux définis pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.

A l'échelle régionale, en dépit de ses potentialités en ressources naturelles, l'Afrique demeure le continent le moins industrialisé. Depuis les indépendances, alors que certains continents comme l'Europe et l'Asie ont amélioré leurs exportations de produits transformés, l'économie africaine dépend toujours de l'exportation de matières premières vers les pays industrialisés. En effet, si les produits industriels basés sur l'agriculture représentent la moitié des exportations totales des pays en développement, seuls 30 % sont des biens transformés, contre 98 % dans les pays industrialisés. Le PIB moyen par habitant, généré par l'industrie au niveau de l'Afrique est de 700 \$, soit moins d'un tiers du rendement en Amérique Latine et à peine un cinquième de l'Asie de l'Est³.

A côté du nombre limité des unités industrielles dont dispose l'Afrique, il existe de nombreuses unités artisanales qui évoluent pour la plupart dans l'informel. Par conséquent, on constate une quasi-inexistence de comptabilité chez les artisans ne permettant pas de disposer de statistiques fiables, ce qui rend difficile l'estimation de la valeur ajoutée du domaine. Cette faible industrialisation tire son origine de plusieurs facteurs au rang desquels figurent le coût des facteurs de production tels que l'énergie, la faiblesse du capital humain, la faiblesse du financement, la faible stabilité macroéconomique, l'instabilité politique et sécuritaire ainsi qu'un environnement des affaires peu favorable.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Extrait du rapport Industrialiser l'Afrique, BAD

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Extrait du rapport Industrialiser l'Afrique, BAD

Fort de ce constat, l'Union Africaine a réaffirmé dans sa vision 2063, le rôle central de l'industrialisation pour asseoir les bases de la transformation structurelle des économies africaines.

Au niveau sous régional, afin de tirer profit des avantages comparatifs et de leurs complémentarités, les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont adopté une Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICAO). Elle consiste d'une part à accélérer l'industrialisation de la région et d'autre part, à renforcer l'intégration régionale et accroître les exportations de biens manufacturés. Tout comme la CEDEAO, les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont adopté une Politique Industrielle Commune dont les objectifs globaux sont entre autres d'assurer et de consolider la compétitivité des entreprises industrielles de l'Union ; d'accélérer leur adaptation aux changements structurels en cours. Aussi, l'UEMOA a adopté un programme communautaire en matière d'artisanat dans l'optique de promouvoir le secteur afin de tirer profit des opportunités offertes par la mise en valeur des ressources locales.

Au Burkina Faso, l'industrie joue un rôle important dans le développement économique et social à travers la lutte contre le chômage et la pauvreté. Le secteur regorge d'immenses potentialités et offre de réelles possibilités pour la réalisation d'économies d'échelle et d'amélioration de la productivité. Cependant, la contribution du secteur secondaire qui regroupe les industries est seulement de 20,1% en 2015<sup>4</sup>.

En vue de faire de l'industrie le moteur du développement, de vastes réformes ont été entreprises pour améliorer le climat des affaires et favoriser l'investissement et la création d'industries compétitives. Ces réformes ont été mises en œuvre à travers différents référentiels de développement<sup>5</sup>. En dépit des efforts fournis par le gouvernement, force est de constater que les résultats escomptés sont restés mitigés.

## I.2 Analyse du cadre juridique, institutionnel et organisationnel

L'analyse du cadre juridique, institutionnel et organisationnel portera sur les ministères qui composent le secteur (TIA) ainsi que d'autres acteurs y intervenant.

### I.2.1. Le cadre juridique

Le cadre juridique du secteur TIA, est régi par un ensemble de textes internationaux, communautaires et nationaux consacrant son organisation et son fonctionnement à travers les deux (02) sous-secteurs.

Ainsi au niveau international, le pays a ratifié des engagements qui encadrent le secteur TIA. On peut citer notamment :

la convention de MINAMATA de 2013, relative à la lutte contre l'utilisation du mercure ;

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Données des comptes nationaux, 2016

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2000-2010), la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) (2010-2015).

- l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) adopté le 15 mai 2009;
- la convention de la commission africaine de l'énergie du 14 février 2008,
- le processus de Kimberley en mai 2000 qui vise la certification du diamant brut;
- la convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistique du 9 septembre 1886 complété par la convention de Paris du 24 juillet 1971 ;
- la convention de Rio sur les changements climatiques (1992) et le protocole de Kyoto (1997).

### Dans la sous-région, on peut citer :

- le règlement N°01/2014/CM/UEMOA du 27 mars 2014 portant code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA;
- la directive N°C/DIR3/05/09 du 27 mai 2009 de la CEDEAO sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier ;
- le Traité du 17 octobre 1993 relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, ensemble les actes uniformes pris pour son application,
- l'accord portant révision de l'accord de Bangui du 2 mars 1977 instituant une organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) signé le 24 février 1999.

## Au plan national, on peut citer entre autres :

- la Constitution du 02 juin 1991;
- la Loi N°036-2015/CNT du 26 juin 2015, portant Code minier du Burkina Faso;
- la Loi N°023-2013/AN du 30 mai 2013 portant loi d'orientation de l'investissement au Burkina Faso;
- la Loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso ;
- la Loi N°034/2012/AN portant réorganisation agraire et foncière du 02 juillet 2012 et son décret d'application;
- la Loi N°007/2010/AN du 29 janvier 2010 portant modification de la Loi N°62/95/ADP du 14 décembre 1995 portant code des investissements, ensembles ses modificatifs;
- la loi N°032-99/AN du 22 décembre 1999 portant protection de la propriété littéraire et artistique.

Des textes sus cités, l'on constate un cadre juridique assez étoffé, mais qui malheureusement présente un certain nombre de difficultés. Ces difficultés sont liées entre autre à l'insuffisance et à l'inadaptation de la règlementation dans certains domaines du secteur, à la méconnaissance desdits textes, à leur faible appropriation par les acteurs et à la difficulté d'application.

#### I.2.2. Le cadre institutionnel et organisationnel

Le cadre institutionnel et organisationnel des départements du secteur TIA est régi par le décret N° 2017-0148-PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attribution des membres du gouvernement. Les acteurs du secteur comprennent les départements ministériels et d'autres structures et institutions intervenant dans le secteur.

#### I.2.2.1. Les départements ministériels

Le secteur TIA comprend les départements ministériels ci-après :

- ✓ Le Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat : il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de commerce, d'industrie et d'artisanat :
- ✓ Le Ministère de l'énergie : il a pour mission la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'énergie ;
- ✓ Le Ministère des mines et des carrières (MMC): il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de mines et de carrières;
- ✓ Le Ministère de la culture, des arts et du tourisme (MCAT): il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de culture, d'art et de tourisme.

#### I.2.2.2 Les Collectivités Territoriales (CT)

Les CT constituent des entités d'organisation et de coordination du développement à la base. Elles participent au développement du secteur TIA à travers la promotion du développement industriel, artisanal, minier et la participation à l'électrification des localités.

#### I.2.2.3 Le secteur privé

Le secteur privé est le moteur de la croissance économique de la nation. Il joue un rôle clé dans le secteur TIA à travers la production des biens et services. Il est organisé autour des organisations faitières qui jouent le rôle d'interface avec l'Etat et des structures d'appui.

## I.2.2.4 Les partenaires techniques et financiers (PTF)

Les PTF du secteur sont constitués d'institutions sous régionales et régionales, d'organisations internationales, d'agences de coopération bilatérale et multilatérale qui accompagnent la mise en œuvre des politiques de développement.

## I.2.2.5 Les organisations de la société civile (OSC)

Elles interviennent en tant qu'observateurs et acteurs consultatifs importants dans la construction de plaidoyers pour la création de conditions favorables au développement du secteur.

Au regard de l'analyse du cadre institutionnel et organisationnel, il ressort un important dispositif d'encadrement des sous-secteurs industrie et artisanat avec une multitude d'acteurs et des attributions ambitieuses. Toutefois il faut relever un certain nombre

d'insuffisances parmi lesquelles on peut citer : l'émiettement des attributions, la dispersion institutionnelle, le faible niveau de coordination des actions.

#### 1.3 Bilan des politiques et stratégies antérieures

#### I.3.1 Analyse par composante des résultats des politiques passées et en cours

Les quatre (04) départements ministériels du secteur TIA ont élaboré et mis en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets afin d'accomplir leurs missions. Ainsi, la présente analyse fera un état des lieux de ces politiques déjà mises en œuvre ou en cours de mise en œuvre afin de capitaliser les acquis et recenser les échecs en vue d'apporter des mesures correctives. Cette analyse est structurée autour des deux sous-secteurs ci-dessus identifiés.

#### 1.3.1.1 Le sous-secteur industrie

L'analyse de la mise en œuvre des politiques antérieures et en cours dans le soussecteur est faite selon les trois (03) grandes composantes à savoir l'industrie manufacturière, l'industrie minière et l'industrie énergétique.

#### 1.3.1.1.1 L'industrie manufacturière

L'industrie manufacturière a enregistré au cours de ces dernières années une croissance relativement significative. Le taux de croissance de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière est passé de -4,9% en 2013 à 24,7% en 2014 pour s'établir à 5,4 en 2015<sup>6</sup>. Cette évolution est soutenue en partie par les activités de la branche des Bâtiments et Travaux Publiques (BTP), l'installation de cimenteries et d'industries de fabrication métallique.

Au niveau de cette composante les principales politiques et stratégies adoptées sont essentiellement (i) la stratégie de développement industriel (SDI) adoptée en octobre 1998, (ii) la politique industrielle élaborée en 2010, (iii) la politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (2011-2020) adopté en 2012, (iv) la stratégie de promotion de la propriété industrielle au Burkina Faso adoptée en septembre 2016, et (v) la Politique Nationale de la Culture (PNC) adoptée en 2009 couvrant la période 2010-2019.

Les principaux acquis engrangés de la mise en œuvre de ces différentes politiques et stratégies se résument à :

La mise en œuvre des différentes politiques et stratégies dans la composante industrie manufacturière a permis d'obtenir les résultats majeurs suivants :

- ✓ l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles à travers la restructuration et la mise à niveau des entreprises;
- ✓ l'opérationnalisation de l'Agence de Promotion des Investissements (API);
- √ l'opérationnalisation de l'Agence de Financement et de Promotion et des Petites et Moyennes Entreprises (AFP-PME);
- ✓ l'appui-conseil et le financement des PME/PMI;

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> INSD, comptes nationaux définitifs 2015.

- ✓ le démarrage du Projet de création et de mise en place d'Incubateurs, de Pépinières et d'Hôtels d'entreprises dans le Secteur Agroalimentaire (PIPHE-SA);
- ✓ la poursuite de la viabilisation des zones industrielles de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso;
- ✓ la facilitation des activités des opérateurs économiques par la mise à leur disposition de parcelles viabilisées dans la Zone d'Activités Diverses de Ouagadougou;
- √ l'installation de promoteurs industriels dans les nouvelles zones industrielles de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso;
- ✓ la hausse du nombre d'entreprises agrées au code des investissements;
- ✓ la signature de conventions d'investissements dans le cadre de la mise en œuvre de la loi N° 025-2012/AN du 04 juin 2012 portant institution d'un régime fiscal et douanier spécial applicable aux conventions d'investissement signées avec l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD);
- √ l'accompagnement des petites et moyennes industries par l'élaboration de plans d'affaires et la dotation en petits équipements de transformation;
- √ l'identification d'une dizaine de produits locaux (le souchet du Kénédougou, le chapeau de Saponé, la spiruline de Koudougou, le pagne tissé de Kougni, ...) potentiellement protégeables en Indication Géographique (IG);
- ✓ la structuration des acteurs privés du livre à travers la mise en place de la faîtière Groupe de réseaux Associatifs des Acteurs du Livre (GRAAL).

En dépit des acquis on relève certaines insuffisances qui entravent le développement de l'industrie manufacturière. On peut citer entre autres :

- l'inconstance dans l'approvisionnement en matières premières locales de qualité et en quantité ;
- l'insuffisance en main d'œuvre qualifiée dans les secteurs d'ingénieries ;
- la vétusté des équipements ;
- la faible utilisation des résultats de la recherche et des innovations ;
- le coût élevé des facteurs de production ;
- les difficultés d'accès aux financements adaptés.

#### 1.3.1.1.2 L'industrie minière

Les principaux référentiels au niveau de l'industrie minière sont : la déclaration de politique minière adoptée en 1996 et la Politique Sectorielle des Mines (POSEM) 2014-2025 adoptée en 2013.

Les principaux acquis engrangés dans la mise en œuvre des politiques et des stratégies sont:

 la réalisation de la cartographie géologique et de la prospection minière initiale (1960 à 1990) a permis de révéler un potentiel minier en or, manganèse, zinc, plomb, cuivre, etc;

- la mise en évidence de gisements : l'antimoine, le zinc, le phosphate, le manganèse, l'or ;
- le lancement de de la construction d'une (01) mine en 2016;
- la mise en place d'un cadastre minier, d'un centre de documentation minière et d'une base de données sur les mines et l'environnement ;
- l'amélioration des conditions d'exploitation artisanale d'or;
- le renforcement des capacités de l'administration minière et du secteur privé;
- le renforcement de l'infrastructure géologique et minière qui s'est traduit par les travaux de cartographie géologique du territoire au 1/1000 000 et au 1/200 000;
- la poursuite des actions de promotion des activités minières;
- le développement d'une expertise nationale;
- l'évolution du nombre de mines en production passant de un (01) en 1996 à neuf (09) en 2010 puis dix (10) mines industrielles et une (01) petite mine en 2016;
- la production globale des substances de carrières est passée de 90 218 m3 en 2007 à 389 221,4 m3 en 2016; pour des recettes de service générées par l'exploitation des substances de carrières passant de 36 087 200FCFA à 590 330 000 FCFA sur la même période;
- la progression de la production d'or passant de moins d'une tonne en 2007 à 36,5 tonnes d'or métal en 2016;
- la création d'emplois directs estimés à plus de sept mille (7 000) dans les mines industrielles et à plus d'un million deux cent (1 200 000) pour les exploitations artisanales et semi-mécanisées de 2009 au 31 décembre 2016;
- les recettes minières sont passés de 8,912 milliards FCFA en 2008 à 189,983 milliards CFA en 2016;
- les recettes d'exportations des produits miniers sont estimées à 1 022, 8 milliards FCFA pour la période 2016 contre 908,5 milliards en 2015;
- l'octroi de 509 titres miniers et autorisations valides au 31 décembre 2016.

### Au titre des insuffisances on relève :

- l'absence de carte géologique à grande échelle (1/50 000) ;
- la faible diversification de l'exploitation minière ;
- la faiblesse de la valeur ajoutée des produits miniers exportés
- l'insuffisance de ressources humaines qualifiées;
- l'insuffisance de matériels adéquats;
- l'insuffisance de fournisseurs nationaux de biens et services utilisés dans l'industrie minière;
- la faiblesse de l'approche sociologique ;

- l'insuffisance de financement pour les acteurs des exploitations semimécanisées et des artisans miniers;
- l'insuffisance d'encadrement, de suivi et de contrôle de l'artisanat minier ;
- l'absence d'un système de gestion moderne informatisée des autorisations et titres miniers ;
- l'absence d'un guide de développement communautaire au niveau des zones minières ;
- les insuffisances dans l'évaluation, le suivi et la mise en œuvre des études d'impact et des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
- la mauvaise gestion des questions écologiques ;
- l'absence de fonds de réhabilitation des sites miniers artisanaux ;
- la faible prise de participation de l'Etat au capital des sociétés minières qui se situe à 10%.

#### 1.3.1.1.3 L'industrie énergétique

Les politiques et stratégies dans le sous-secteur de l'énergie sont : (i) le Livre Blanc national sur l'accès aux services énergétiques, (ii) la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE) adoptée en 2000, (iii) la Politique Sectorielle de l'Energie (POSEN) 2014-2025 adoptée en 2013, (iv) la Lettre de Politique Sectorielle de l'Energie 2016-2020 (LPSE) adoptée en 2016, (v) le Plan d'Actions National des Energies Renouvelables 2015-2030 (PANER) adopté en 2015 et (vi) le Plan d'Actions National d'Efficacité Energétique 2015-2030 (PANEE) adopté en 2015.

La mise en œuvre de ces politiques et stratégies s'est traduite au niveau de cette composante par les acquis suivants:

- la création de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE) ;
- la création de l'Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité (ARSE) ;
- la création d'un Fonds de Développement de l'Electrification (FDE) qui a été érigé en Agence Burkinabè d'Electrification Rurale (ABER) en 2017;
- l'harmonisation du tarif du kWh au plan national;
- le développement de lignes d'interconnexions ;
- l'installation d'une puissance de 288 MW de source conventionnelle fournie par 18 centrales thermiques au 31 décembre 2016 ;
- la création du Comité Interministériel de Détermination du Prix des Hydrocarbures (CIDPH);
- l'élaboration et l'adoption en avril 2012 d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe ;
- la construction et la mise en service d'un dépôt de stockage d'hydrocarbures à Péni;
- l'instauration de la Semaine des Energies et Energies Renouvelables d'Afrique (SEERA : 2016, 2017) ;
- l'aménagement participatif de forêts pour la production durable de bois-énergie ;

- l'appui à la mise en place d'une unité semi-industrielle de production de foyers améliorés avec insert céramique (foyers TILGRE) ;
- l'exonération du droit de douane et de la TVA des équipements d'énergie solaire à partir de la Loi de finances 2013 ;
- la mise en service de la première tranche de 33 MWc de la centrale solaire photovoltaïque de Zagtouli;
- l'implantation d'une usine de production d'électricité (FASOBIOGAZ) à partir des déchets organiques ;
- l'installation de 8 546 biodigesteurs de 2010 à 2016;
- la réalisation d'une économie de plus de 18% sur la consommation annuelle d'électricité des bâtiments de la fonction publique et une réduction de la puissance souscrite de 21% soit des économies cumulées d'environ 1,2 milliards FCFA;
- l'augmentation du nombre de foyers améliorés distribués qui est passé de 5 000 en 2011 à 110 488 en 2015 et la distribution de 25 foyers à gaz de grande capacité au profit de dolotières;
- l'implantation de 3 000 lampadaires à LED pour l'éclairage publique de la ville de Ouagadougou;
- l'installation de 1 926 lampadaires solaires dans quelques grandes villes du pays;
- la réduction des pertes techniques et non techniques à un taux acceptable autour de 12%.

#### En dépit des acquis considérables, on relève les insuffisances suivantes :

- la prépondérance de la production thermique tributaire du cours des hydrocarbures totalement importées;
- la faiblesse de la capacité de production par rapport à la demande sans cesse croissante de l'ordre de 10% en moyenne par an depuis 2012 ;
- la vétusté de la plupart des groupes des centrales de production de la SONABEL;
- la subvention à la SONABEL qui pèse sur le budget de l'Etat (12 milliards FCFA en 2016).
- l'enclavement du pays ;
- la dépendance totale des importations ;
- les faibles capacités de stockage intérieur au niveau de la SONABHY et des infrastructures de transport moins performantes;
- l'insuffisance et la mauvaise répartition spatiale des infrastructures de stockage et de distribution (seulement 2 dépôts de stockage et 604 stations- services et de distribution réparties dans 44 provinces en 2016);
- l'absence d'organisation dans le solaire thermique et photovoltaïque aussi bien au niveau des professionnels que des commerçants;
- le manque de contrôle de qualité du matériel importé ;
- le coût des équipements qui reste élevé malgré la mesure d'exonération sur la TVA et les droits de douane en 2013;
- le coût élevé des installations de stockage.
- la faible valorisation du potentiel hydroélectrique ;
- l'insuffisance de la ressource en eau ;

- le relief marqué par une absence de grandes nivelées.
- la faible productivité des variétés locales et le coût élevé des variétés améliorées pour ce qui concerne le Jatropha Curcas;
- le cadre politique, réglementaire et législatif est inadapté aux spécificités du domaine des agrocarburants;
- le manque de stratégie nationale formalisée pour le développement des biocarburants ;
- la faible valorisation des résultats de la recherche ;
- le manque d'un système de financement approprié et éprouvé pour les Energies Renouvelables (ENR) en général et les Biocarburants en particulier;
- la mauvaise conception architecturale, des systèmes d'éclairages et de climatisation énergétivores et pas efficaces;
- le non-respect des mesures d'efficacité énergétique par les consommateurs;
- le coût très élevé des équipements efficaces ;
- les pertes sur le réseau de distribution;
- la forte utilisation des foyers trois pierres dans la plupart des ménages surtout
   en milieu rurale et des méthodes de carbonisation toujours rudimentaires avec de très faibles rendements;
- le refus de certains modes d'électrification tels que le SWER et les poteaux bois par les populations de certaines localités;
- la difficulté de mobilisation des financements pour la réalisation à bonne date de certains projets;
- l'insuffisance des capacités de certaines entreprises dans l'exécution des travaux d'électrification ;
- le faible pouvoir d'achat des ménages qui limite l'accès aux branchements, aux équipements électriques et aux équipements de cuisson;
- la non prise en compte des infrastructures électriques et de distribution des produits pétroliers dans les plans d'urbanisation.

#### I.3.1.2 Le sous-secteur artisanat

En termes de politiques et stratégies mises en œuvre en matière d'artisanat au Burkina Faso au cours de la période sous revue, nous retenons entre autres : (i) la stratégie nationale de développement de l'artisanat adopté en 2014 et son plan d'actions opérationnelle (2015-2017), (ii) la Politique Sectorielle de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (POSICA) 2011-2020 et (iii) la Politique Nationale de la Culture (PNC) 2010-2019 adoptée en 2009.

La mise en œuvre de ces référentiels sous-sectoriels a permis d'enregistrer de nombreux acquis dont :

- la création et l'opérationnalisation de la chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso respectivement en 2007 et 2010;
- la mise en place du Fonds de Promotion de l'Artisanat (FPA) et du Fonds d'Appui au Textile Artisanal (FATexA);
- le regain d'intérêt pour le textile traditionnel;

- la construction d'infrastructures de production et de commercialisation des produits artisanaux ainsi que de formation d'artisans;
- la tenue régulière des éditions du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO);
- la facilitation de l'accès des artisans aux marchés publics ;
- la mise en place d'un mécanisme d'acquisition d'œuvres d'arts plastiques pour la décoration d'édifices publics qui a permis l'acquisition de 180 œuvres de 80 artistes;
- la création de formations diplômantes à l'Institut National de Formation Artistique et Culturelle (INAFAC).

#### Au titre des insuffisances on note :

- La faible coordination des actions en matière d'artisanat eu égard à la forte dispersion institutionnelle ;
- La faible promotion de l'artisanat utilitaire et de service ;
- La faible formalisation des unités de production artisanale;
- La faible dotation financière au profit du sous-secteur ;
- Le faible niveau d'accès des artisans au financement ;
- Le faible niveau d'accès des artisans à la commande publique ;
- Le manque de compétitivité des produits de l'artisanat;
- Le faible niveau de protection industrielle des œuvres artisanales;
- Le faible niveau d'organisation des artisans ;
- Le faible niveau de protection sociale des artisans ;
- Le non-respect des textes et leur inapplicabilité;
- L'insuffisance et la vétusté des infrastructures et équipements de création/production et de distribution/diffusion ;
- Le non-respect des normes de qualité de certaines infrastructures ;
- L'inégale répartition géographique des infrastructures
- Le caractère informel dominant de la filière ;
- L'émiettement des initiatives privées;
- La petitesse de la taille des entreprises exerçant dans la filière ;
- L'amalgame entre œuvres d'art et objets artisanaux dans la plupart des documents;
- L'insuffisance de sous-produits et de circuit intérieur de distribution ;
- Les préjugés défavorables à la consommation des produits artistiques nationaux ;
- L'insuffisance de capacités matérielles et techniques de production et de commercialisation.
- Le faible niveau de planification et la faible appropriation des mécanismes d'élaboration et de gestion des stratégies/programme de développement des filières artistiques,
- Le faible usage du plaidoyer et du lobbying.

### I.3.1.3. Le domaine transversal du secteur privé

Outre les différentes politiques et stratégies susmentionnées dans le secteur TIA, le Gouvernement a adopté la Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé

(LPDSP) en 2002. Ce référentiel en cours d'actualisation est le document de référence en matière de promotion du secteur privé au Burkina Faso. Les acquis majeurs enregistrés dans sa mise en œuvre sont les suivants :

- la réduction des coûts, des délais et des procédures de création d'entreprises avec la mise en place des Centres de Formalité des Entreprises (CEFORE);
- la tenue régulière de la rencontre annuelle Gouvernement Secteur privé qui a permis de lever un certain nombre de contraintes majeures qui entravent le développement du secteur privé,;
- la réduction du capital minimum des sociétés à responsabilité limitée (S.A.R.L) de 1 000 000 FCFA à 5 000 FCFA et le recours facultatif au notaire lors de la création des S.A.R.L;
- la réduction effective des délais de raccordement aux réseaux en eau à 7 jours maximum;
- la création et l'opérationnalisation d'un guichet unique de prestation aux entreprises à la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL);
- la réalisation de l'inventaire des licences d'affaires au Burkina Faso;
- la réduction de moitié du coût et des délais d'obtention des actes de construire avec la mise en place des Centres de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC).

# I.3.2 L'analyse du système de planification et le suivi-évaluation

La mise en œuvre de l'action gouvernementale incombant au secteur TIA s'adosse sur les référentiels de développement passés en revue plus haut, lesquels sont déclinés en plans d'actions opérationnels. Par ailleurs, l'on note l'existence de matrices sectorielles de performances qui ont servi de cadres programmatiques pour la mise en œuvre et le suivi des référentiels nationaux.

Enfin, dans le cadre de la planification et de suivi-évaluation des actions, les soussecteurs ont été dotés d'organes et d'instances de suivi-évaluation et au titre des principaux acquis l'on retient :

- la tenue régulière des cadres de concertation (Conseils d'Administration des Secteurs Ministériels (CASEM), Cadres Sectoriels de Dialogue (CSD)...);
- l'existence d'un dispositif de suivi-évaluation au sein des structures en charge de la planification (Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS));
- l'existence d'outils de planification.

Les insuffisances constatées dans le système de planification et le suivi-évaluation sont :

- L'insuffisance dans la planification des activités;
- La mauvaise estimation des coûts et des délais de réalisation des activités ;
- L'insuffisance dans la définition des indicateurs, des cibles et des valeurs de référence;
- L'absence de référentiels de suivi et d'évaluation ;

- L'absence d'évaluation des différentes politiques sous-sectorielles;
- Le dysfonctionnement des instances de suivi-évaluation et de concertations (groupes techniques) ;
- La faible coordination des activités entres les départements ministériels du secteur;
- La non exhaustivité/l'indisponibilité des données statistiques.

#### 1.4 Forces et faiblesses

Le diagnostic du secteur TIA fait ressortir des forces qui peuvent constituer un levier pour son développement mais également quelques faiblesses qui limitent ses performances.

#### I.4.1 L'industrie manufacturière

Au titre des forces l'on retient la volonté politique affichée pour une valorisation du potentiel productif national via la transformation des produits locaux, l'existence de matières premières, l'existence de textes règlementaires sur l'industrie et de promotion des PME/PMI, l'existence de centres de recherche et d'innovation, l'existence d'un code des investissements.

Les principales faiblesses relevées au niveau de l'industrie manufacturière se résument entre autres aux difficultés d'approvisionnement en matières premières locales de qualité et en quantité, la faiblesse de la disponibilité en main d'œuvre qualifiée dans les secteurs d'ingénieries, la faible utilisation des résultats de la recherche et des innovations, l'insuffisance du respect des normes de qualité et d'emballage notamment par les industries agroalimentaires et le coût élevé des facteurs de production.

### 1.4.2 L'industrie énergétique

Au titre des principales forces de cette composante, l'on peut retenir l'existence d'un système de production, de transport et de distribution qui tient compte des exigences environnementales, la libéralisation de la distribution des produits pétroliers avec une participation importante des marketers nationaux, ainsi que l'existence d'une exonération du droit de douane et de la TVA des équipements d'énergie solaire à partir de la Loi de finances ; gestion 2013, l'existence de l'ANEREE dans le dispositif institutionnel.

Nonobstant ces forces, des faiblesses sont notés et se résument en la prépondérance de la production thermique tributaire du cours des hydrocarbures importées, la faiblesse de la capacité de production par rapport à la demande sans cesse croissante de l'ordre de 10% en moyenne par an depuis 2012, la faible valorisation du potentiel hydroélectrique ainsi que la mauvaise conception architecturale, des systèmes d'éclairage et de climatisation énergétivores et peu efficaces, l'absence d'un système de normalisation et de contrôle des équipements importés.

#### 1.4.3 L'industrie minière

A ce niveau, il peut être retenu comme forces l'existence d'un potentiel minier important et varié, l'existence de plusieurs mines d'or en exploitation, l'existence d'un

cadastre minier en cours de modernisation et la réaffirmation de l'adhésion du Burkina Faso à l'ITIE et au processus de Kimberley dans le code minier.

En dépit de ces forces, des faiblesses inhérentes à l'absence de carte géologique à grande échelle (1/50 000), la faible diversification de l'exploitation minière, l'insuffisance de fournisseurs nationaux de biens et services utilisés dans l'industrie minière, les insuffisances dans l'évaluation, le suivi et la mise en œuvre des études d'impact et des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ainsi que la faible prise de participation de l'Etat au capital des sociétés minières qui se situe à 10% sont constatées.

#### I.4.4 L'artisanat

Parmi les principales forces de ce sous-secteur, il peut être noté le fort potentiel de création de richesses et d'emplois, l'existence de matières premières locales (textile, le bronze, les cuirs et peaux), l'existence d'un savoir-faire local dans les domaines tels que le bronze, le textile, les cuirs et peaux de même que la pluralité et la diversité des manifestations touristiques et culturelles qui valorisent les identités et les expressions culturelles.

En dépit de ces forces, les faiblesses qui handicapent le développement de l'artisanat tournent autour de la faiblesse constatée au niveau de la coordination des actions en matière d'artisanat eu égard à la forte dispersion institutionnelle, de la formalisation des unités de production artisanale, de l'accès des artisans à la commande publique et au financement ainsi qu'au niveau de la protection de la propriété intellectuelle des œuvres artisanales, le faible niveau de professionnalisme des acteurs.

Par ailleurs, il est à noter que l'artisanat malgré son fort potentiel de création de richesse et d'emplois est sous doté en ressources financières dans la mesure où seulement 5.66% des ressources allouées au secteur lui sont consacrées.

## I.4.5 Le domaine transversal du secteur privé

Au titre des forces, il est à noter l'amélioration continue du climat des affaires, l'existence de structures d'appui au secteur privé, l'existence d'une loi d'orientation de promotion des PME. Cependant, les faiblesses sont essentiellement le coût élevé des facteurs de production, les difficultés d'accès au financement pour les entreprises, le chevauchement des missions des structures d'appui au secteur privé ainsi que la prédominance du secteur informel.

## I.4.6 La gouvernance du secteur

Au titre des forces dans la gouvernance, on relève l'existence de textes règlementaires et législatifs dans le secteur, d'un dispositif de pilotage, de cadres de concertations et d'un environnement institutionnel favorable.

Cependant, des faiblesses limitent les performances. Il s'agit entre autre de l'insuffisance de planification des activités, de la faible appropriation des outils de suivi et d'évaluation, de la non évaluation systématique des politiques sous-sectorielles mises en œuvre, de la faible coordination des activités entre les départements ministériels du secteur et de la non exhaustivité voire l'indisponibilité des données statistiques.

#### 1.5 Les opportunités et les menaces

Des opportunités pouvant stimuler et soutenir l'émergence d'un secteur compétitif et créateur d'emplois décents ont été identifiées. Toutefois, le secteur fait face à certaines menaces qui peuvent annihiler ses efforts de développement.

#### 1.5.1 L'industrie manufacturière

Au titre des opportunités on note, l'intégration régionale et la mondialisation, l'existence de filières industrielles porteuses, l'existence d'accords préférentiels et les offres de possibilités de financement de l'activité industrielle par le biais du marché carbone.

Les menaces qui pèsent sur l'industrie manufacturière quant à elles se résument au renchérissement des prix lié au coût d'importation des équipements et des matières premières ; à la mondialisation qui expose les industries à la compétitivité des entreprises étrangères ; à la persistance de la fraude, de la contrefaçon et de la concurrence déloyale.

#### 1.5.2 L'industrie énergétique

Dans la composante industrie énergétique on relève en terme d'opportunités l'existence d'organisations sous régionales dans le domaine, l'interconnexion électriques avec les pays de la sous-région, la baisse continuelle des coûts des équipements d'énergie solaire constatée sur le marché international et l'existence de possibilités de financement et d'accompagnement offertes par les organisations internationales.

Les principales menaces résident en la forte dépendance du pays vis-à-vis des hydrocarbures importés, l'instabilité du cours du baril de pétrole, la faiblesse de la pluviométrie, et la forte pression sur la ressource ligneuse liée à la transition énergétique vers le charbon de bois due à l'urbanisation galopante.

#### 1.5.3 L'industrie minière

Les opportunités dont la composante industrie minière pourrait tirer profit sont l'engouement des opérateurs privés pour le domaine et l'existence d'un potentiel minier. A contrario les principales menaces auxquelles fait face l'industrie minière sont la chute du cours des minerais et le caractère quasi monominéral de l'exploitation minière.

#### 1.5.4 L'artisanat

Au titre des opportunités, on note l'existence de cadres d'expression et de promotion au profit des acteurs, l'existence de Fonds Nationaux de financement, le regain d'engouement des populations à la consommation des produits locaux et l'existence de débouchés offerts par le marché sous régional et international.

Pour ce qui est des menaces qui pèsent sur l'artisanat on relève la contrefaçon des produits artisanaux, la forte concurrence des produits étrangers, les mutations sociales entrainant l'acculturation et l'aggravation des fléaux (trafic illicite, piraterie, fouilles clandestines,...).

## 1.5.5 Le domaine transversal du secteur privé

Au titre des opportunités pouvant permettre un dynamisme et une plus grande compétitivité du secteur privé, on note le développement des pôles de croissance et l'existence d'un marché local porteur.

Les principales menaces qui pèsent sur le secteur privé sont la persistance des faits de fraude, de contrefaçon et de concurrence déloyale, les fréquentes crises sociopolitiques et le climat d'insécurité qui prévaut au plan national, régional et international.

#### I.5.6 La gouvernance du secteur

La principale opportunité est la disponibilité des offres de formations spécialisées permettant le renforcement des capacités du personnel. Cependant des menaces inhérentes à la faible diversification des sources de financement et à l'instabilité institutionnelle pèsent sur la gouvernance du secteur pouvant annihiler les efforts de mise en œuvre et de coordination des actions

#### 1.6 Grands défis à relever

Au regard des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces dans le secteur TIA, les défis majeurs à relever sont :

# L'accroissement du niveau de transformation des matières premières locales :

Le constat fait à partir de l'analyse permet de relever une faible industrialisation liée notamment aux difficultés d'approvisionnement en matières premières locales de qualité et en quantité, la faiblesse de la disponibilité en main d'œuvre locale qualifiée dans les secteurs d'ingénieries, la faible utilisation des résultats de la recherche et des innovations, le coût élevé des facteurs de production.

Face à ces insuffisances, accroitre le niveau de transformation des matières premières locales à travers la mise en valeur des produits locaux et la création de valeur ajoutée constitue un défi majeur à relever.

## L'accroissement des retombées de l'exploitation des substances minérales pour un développement durable :

De l'analyse diagnostique, il ressort que les mines sont confrontées à des insuffisances qui sont principalement liés à l'absence de carte géologique à grande échelle (1/50 000), à la faible diversification de l'exploitation minière, à l'insuffisance de fournisseurs nationaux de biens et services utilisés dans l'industrie minière, aux insuffisances dans l'évaluation, le suivi et la mise en œuvre des études d'impact et des PGES, à la faible prise de participation de l'Etat au capital des sociétés minières qui se situe à 10%.

De ce fait, le défi majeur à relever consiste à œuvrer à l'accroissement des retombées de l'exploitation des substances minérales pour un développement durable.

Cela se fera à travers la création de valeurs ajoutées, l'accroissement des recettes, la valorisation des produits miniers, l'accroissement des achats locaux de biens et services miniers et le développement local pour en faire un important levier de développement durable.

#### Le renforcement de l'accessibilité aux services énergétiques de qualité et la promotion de l'efficacité énergétique :

L'analyse diagnostique a révélé des insuffisances qui ont trait d'une part au niveau de l'énergie électrique à la prépondérance de la production thermique tributaire du cours des hydrocarbures importées, la faiblesse de la capacité de production par rapport à la demande sans cesse croissante de l'ordre de 10% en moyenne par an depuis 2012, la faible valorisation du potentiel hydroélectrique et solaire, la mauvaise conception architecturale, des systèmes d'éclairages et de climatisation énergétivores et peu efficaces et d'autre part au niveau des énergies domestiques par la consommation primordial de bois-énergie (bois de feu et charbon de bois) sans cesse croissante et confrontée à un potentiel ligneux en décroissance du fait de la déforestation (besoins de terres cultivables, agro-business, etc.). Aussi, l'utilisation des équipements économes de cuisson (foyers améliorés) est très limitée et la politique de subvention du gaz butane pour accroitre son utilisation présente des résultats mitigés.

Pour faire face à ces insuffisances, il est primordial de renforcer l'accessibilité et la disponibilité aux services énergétiques de qualité à travers notamment : la mise en valeur des énergies renouvelables, notamment le solaire, la promotion de l'efficacité énergétique, l'augmentation de la capacité du parc de production d'énergie conventionnelle, le renforcement de la coopération régionale en matière d'échanges d'énergie, la sécurisation et la disponibilité des produits pétroliers.

#### > L'accroissement de la productivité de l'artisanat:

Dans le sous-secteur artisanat, l'analyse diagnostique a permis de constater des faiblesses liées notamment à la faible coordination des actions en matière d'artisanat eu égard à la forte dispersion institutionnelle, la faible formalisation des unités de production artisanale, le faible niveau d'accès des artisans au financement; le faible professionnalisme des acteurs ; le faible niveau de protection de la propriété intellectuelle des œuvres artisanales. A cet effet, il s'avère nécessaire d'œuvrer à l'accroissement de la productivité de l'artisanat à travers la professionnalisation et la structuration des acteurs, la promotion des produits locaux de l'artisanat, la modernisation des outils de production.

#### > Le renforcement du cadre institutionnel et juridique du secteur :

L'analyse diagnostique a révélé des insuffisances liées au cadre institutionnel et juridique du secteur qui sont entre autres le dysfonctionnement des structures de suivi évaluation des politiques et stratégies et de certains cadres de concertation, la faible synergie d'actions dans les différentes interventions. Pour faire face à ces insuffisances le renforcement du cadre institutionnel et juridique du secteur à travers l'amélioration du système de planification et de suivi des actions, le renforcement de la synergie d'actions entre les différents acteurs et des textes juridiques du secteur, constitue un défi majeur à relever.

## PARTIE II : ELEMENTS DE LA POLITIQUE

#### II.1- Les fondements

La Politique sectorielle Transformations industrielles et artisanales se fonde aussi bien sur les engagements du Burkina Faso au niveau international et régional que sur les documents de référence au niveau national.

## II.1.1- Au niveau international

La politique s'inspire des engagements internationaux suivants :

## L'Agenda 2030 des Nations Unies

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés en 2015, lors de la 70ème Assemblée Générale des Nations Unies. L'Agenda 2030 est bâti autour de dixsept (17) objectifs de développement durable.

La politique du secteur Transformations industrielles et artisanales contribue à l'atteinte des ODD suivants : (i) ODD 7 : « garantir l'accès de tous à des services énergétiques, fiables, durables et modernes, à un coût abordable »; (ii) ODD 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » ; (iii) ODD 9 : « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation » et (iv) ODD 17 : « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ».

## les conventions et accords internationaux

Au niveau international, en plus des ODD, le pays a ratifié des accords et conventions sur lesquels le secteur TIA se fonde.

## II.1.2- Au niveau régional et sous régional

La politique se fonde sur les textes, principes et politiques adoptés ou édictés par les ensembles régionaux et sous régionaux dont le Burkina Faso fait partie.

## L'Agenda 2063 de l'Union africaine

Adopté en janvier 2015 par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine, l'Agenda 2063 est un cadre stratégique pour la transformation socio-économique positive du continent africain sur les cinquante (50) prochaines années. Il a pour vision « une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ».

La politique sectorielle TIA contribue à la réalisation de l'aspiration 1 visant une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable.

## > Les textes communautaires en matière d'industrie et d'artisanat

En matière d'industrie et d'artisanat, la base juridique communautaire de l'UEMOA et de la CEDEAO est constituée principalement d'un ensemble de directives, de règlements et de codes que le Burkina Faso a ratifié. Ces textes s'insèrent dans l'ordonnancement juridique interne.

## II.1.3- Au niveau national

Au niveau national, la PS-TIA tire ses fondements de l'ENP « Burkina 2025 », du Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) 2040 et du PNDES.

## L'Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 »

La PS-TIA tire sa légitimité de l'ENP « Burkina 2025 » dont la vision est de faire du « Burkina Faso une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale ». La PS-TIA se fondant sur cette étude, s'engage à créer les conditions favorables à une industrie et un artisanat plus compétitifs et dynamiques.

# > Le Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire

Le SNADDT 2040 a pour vision « A l'horizon 2040, le Burkina Faso, une nation solidaire qui assure une planification spatiale et une croissance socioéconomique, sur la base des potentialités nationales, dans la perspective d'un développement harmonieux et durable du territoire, réducteur des disparités inter et intra régionales ». L'élaboration et la mise en œuvre de la PS-TIA tiennent compte de cette planification spatiale en vue de créer un tissu industriel compétitif adapté aux potentialités économiques de chaque collectivité territoriale.

## Le Plan national de développement économique et social

L'adoption du PNDES a créé les bases d'une planification du développement par secteur. La présente politique répond à cette option et contribuera à l'atteinte des ambitions du PNDES. Ainsi, la PS-TIA s'arrime aux axes 2 « Développer le capital humain » et 3 « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois », plus spécifiquement les objectifs stratégiques 2.5 « Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité » et 3.2 « développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents ».

#### II.2- La vision

Partant des fondements et considérant les défis à relever par le secteur, la vision de la PS-TIA s'annonce comme suit : « A l'horizon 2027, le Burkina Faso dispose d'un secteur secondaire, performant et moderne, soutenu par un tissu industriel et artisanal diversifié, compétitif, porteur de croissance durable et d'emplois décents ».

## II.3- Les principes directeurs

Des valeurs et normes sociétales guideront la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la PS-TIA. Il s'agit notamment : (i) la participation et la responsabilisation (ii) le leadership, (iii) l'engagement sur les résultats, (iv) l'unicité de pilotage, (v), le partenariat et subsidiarité et (vi) la prise en compte des thèmes transversaux.

#### La participation et la responsabilisation

La démarche participative implique la responsabilisation des acteurs du secteur. Il est essentiel que les acteurs du secteur TIA planifient et conduisent efficacement la mise en œuvre des actions dont la mise en œuvre leur incombe. Leur implication réelle et leur responsabilisation sont indispensables à l'atteinte des résultats escomptés à travers la transformation des comportements et l'appropriation des nouveaux modes et outils de gestion stratégique.

#### > Le leadership

La mise en place d'un tissu industriel et artisanal contribuant à la transformation structurelle de l'économie nationale se fera sous le leadership des acteurs ministériels du secteur « transformations industrielles et artisanales ».

La définition et la mise en œuvre des priorités doivent être impulsées par les acteurs ministériels de concert avec les autres acteurs que sont les institutions nationales, les collectivités territoriales et les partenaires techniques et financiers.

#### La gestion axée sur les résultats (GAR)

La GAR est une approche participative qui cherche à aligner les efforts sur les résultats attendus, en impliquant et en responsabilisant toutes les parties prenantes, dans le processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, en optimisant l'utilisation des ressources humaines et financières et en valorisant l'apprentissage.

La Politique du secteur « Transformations industrielles et artisanales » s'inscrit dans cette démarche et fait siens ses principes dont la participation, la transparence, et la redevabilité. Ces principes, sont essentiels dans l'obtention des résultats de développement, en ce sens qu'elles permettent d'instaurer un climat de confiance et de garantir la pleine participation des acteurs à la réalisation des objectifs définis.

#### Le partenariat et la subsidiarité

La synergie d'action et la complémentarité des interventions à l'intérieur et à l'extérieur du secteur constituent une nécessité absolue pour l'atteinte des objectifs. A cet effet, il convient de renforcer et de développer le Partenariat Public-Privé, les Cadres de Concertation Tripartite et de renforcer la collaboration entre le Gouvernement et le Secteur Privé ainsi que les PTF.

## L'unicité de pilotage

La PS-TIA est pilotée par une instance unique chargée d'en orienter et d'en coordonner la mise en œuvre et d'assurer le suivi et l'évaluation des actions. L'unicité du pilotage est un facteur essentiel pour une meilleure coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des actions du secteur. Les cadres de concertation existant seront rationalisés pour éviter les doublons et redondances en la matière, source d'inefficacité et devront intégrer l'ensemble des structures membres du secteur.

#### La prise en compte des thèmes transversaux

La prise en compte des thématiques transversales favorise une meilleure mise en œuvre des politiques et stratégies. Par ailleurs, elle réduit les inégalités sociales et favorise un développement durable inclusif. Pour une meilleure mise en œuvre de cette politique, les acteurs se doivent donc de prendre en compte les questions de genre, d'environnement, des droits humains, de population, d'aménagement du territoire etc. Des mécanismes seront mis en place pour s'assurer de la prise en compte effective de ces thématiques dans la mise en œuvre de la PS-TIA.

#### II.4 Les orientations stratégiques

#### II.4.1. Objectif global et impacts attendus

#### II.4.1.1 Objectif global

L'objectif global de la politique est de rendre le secteur industriel et artisanal compétitif, créateur de forte valeur ajoutée et d'emplois décents.

#### II.4.1.2. impacts attendus :

Les impacts attendus de la mise en œuvre de la politique du secteur transformations industrielles et artisanales sont les suivantes :

#### Impact 1 : L'industrie manufacturière est compétitive et crée davantage de richesses et d'emplois décents:

Il s'agit de créer les conditions cadres pour accroitre la compétitivité des entreprises industrielles par le biais de l'accroissement des capacités de production, l'accroissement et la diversification des exportations des produits manufacturés, la facilitation de l'accès des entreprises notamment les PME/PMI à la commande publique.

Cela se traduira par l'augmentation de la part de l'industrie manufacturière au PIB de 6,6 % en 2016 à 15% en 2027, l'accroissement de la part des produits manufacturés dans les exportations de biens de 10,6% en 2014 à 25% en 2027.

#### Impact 2 : la contribution de l'industrie minière à l'économie nationale est accrue :

La réalisation de cette ambition passe par le développement de l'information géologique et minière, la création et la valorisation de l'expertise nationale, la promotion de la petite mine, la surveillance des zones d'exploitation au regard des conventions relatives au respect de l'environnement, l'accroissement des achats locaux de biens et services des mines, l'amélioration de l'impact des mines dans le développement local. Par ailleurs, le renforcement de la gouvernance du domaine minier et le développement des activités connexes à la mine seront de mise.

Ces actions permettront de porter la part des industries extractives dans le PIB de 8.3% en 2016 à 12% en 2027.

Impact 3 : l'accès aux services énergétiques de qualité et la promotion de l'efficacité énergétique sont garantis :

Il s'agira d'accroître le taux de couverture électrique national de 33,55% en 2016 à 80% en 2027, le taux d'électrification national, de 20,07% en 2016 à 60% en 2027, à travers le renforcement de la production thermique, les interconnexions électriques avec les pays de la sous-région, la promotion de l'efficacité énergétique et le renforcement des infrastructures de transport et de stockage des hydrocarbures importées.

Impact 4: le sous-secteur de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations :

Cela se traduira par la formation régulière des artisans et de leurs apprentis en vue de susciter plus de créativité et d'innovation, le soutien financier et matériel des entreprises artisanales, l'encouragement de la production de produits artisanaux de qualité adaptés à la demande internationale.

Il s'agira d'œuvrer à l'accroissement du taux de la productivité moyenne de l'artisanat qui passera à 30% en 2027.

Impact 5 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion :

Il s'agit de poursuivre les réformes en matière d'amélioration du climat des affaires à travers l'aplanissement des contraintes spécifiques par branche ou par filière d'activités en partenariat avec les structures d'appui et les acteurs privés. La mise en œuvre des réformes identifiées permettra d'améliorer l'attractivité du Burkina Faso, de promouvoir l'investissement privé et favoriser les décisions d'allocation financière telles que les appuis budgétaires des partenaires au développement. Cette ambition pourra se traduire par l'amélioration du classement du Burkina Faso dans le mécanisme « Doing business ». Toute chose qui permettra au Burkina Faso d'occuper la première place dans l'espace UEMOA et de passer du rang de 143° en 2016 à 125° au niveau mondial à l'horizon 2027.

## II.5 Les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus

## Il.5.1. Axe stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance du secteur.

Renforcer la gouvernance du secteur vise à améliorer le dispositif institutionnel et juridique, le système de planification et de suivi des actions, la synergie d'actions entre les différents acteurs et la cohérence des textes juridiques du secteur. En outre, il s'agira d'améliorer le climat des affaires pour créer les conditions favorables à l'éclosion d'un secteur privé dynamique.

La finalité de cet axe se décline en deux (02) objectifs stratégiques à savoir : (i) « Renforcer le cadre institutionnel et juridique du secteur » et (ii) « créer les conditions favorables à l'éclosion d'un secteur privé dynamique ».

# II.5.1.1.Objectif stratégique 1.1 : Renforcer le cadre institutionnel et juridique du secteur

# 11.5.1.1.1. Effet attendu 1.1.1 : les conditions d'exercice de travail sont améliorées et bien déterminées.

Il s'agit, de renforcer les capacités des agents du secteur à travers des formations, la dotation en moyens matériels (kits minimum de travail, équipements techniques) et financiers, de locaux, de manuels de procédures de travail et de système de motivation.

La mise en œuvre de ces actions permettra d'améliorer le niveau de satisfaction des acteurs du secteur.

# II.5.1.1.2. Effet attendu 1.1.2 : l'adéquation des textes juridiques avec les besoins du secteur est assurée.

Il s'agira d'adopter des textes législatifs et règlementaires adaptés au besoin spécifique du secteur. Cela passe par l'élaboration ou la relecture, la dissémination et la mise en œuvre des textes législatifs et règlementaires nécessaires à l'encadrement et à la promotion de l'industrie et de l'artisanat. Par ailleurs, il sera question de faire adopter et d'administrer les différents codes et leurs textes d'application, d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des normes et règlements techniques.

# II.5.1.2. Objectif stratégique 1.2 : créer les conditions favorables à l'éclosion d'un secteur privé dynamique

## II.5.1.2.1. Effet attendu 1.2.1: l'environnement des affaires est amélioré

L'action gouvernementale portera sur la mise en œuvre de réformes énergiques et structurantes à même d'impulser une dynamique soutenable d'amélioration du classement de *Doing Business* du Burkina Faso de 143<sup>e</sup> en 2016 à 125<sup>e</sup> en 2027. Il s'agira aussi d'œuvrer à l'accroissement des Investissements Directs Etrangers (IDE) dans notre pays.

# II.5.1.2.2. Effet attendu 1.2.2 : le niveau de formalisation du sous-secteur artisanat s'est amélioré

Il est attendu la mise en place de mécanismes d'incitation et d'accompagnement pour formaliser les entreprises du sous-secteur artisanat. Cela se traduira par la poursuite de l'opérationnalisation du registre des métiers, la mise en place de mécanismes de financement innovants, le renforcement des capacités, la structuration des acteurs, l'amélioration de l'accès des artisans à la commande publique. L'effet attendu se mesurera par l'accroissement du nombre d'artisans immatriculés et du nombre d'entreprises formalisées.

# II.5.2. Axe stratégique 2 : Accroissement du niveau de transformation des matières premières locales et de la productivité artisanale

L'accroissement du niveau de transformation des matières premières et de la productivité artisanale vise la mise en valeur des produits locaux, la création de valeur ajoutée. Cet axe se donne pour ambition d'augmenter le potentiel de transformation des matières premières locales et la productivité de l'artisanat.

Il se décline en deux (02) objectifs stratégiques : (i) « Accroître le niveau de transformation des matières premières locales» et (ii) « Accroître la productivité de l'artisanat ».

# Il.5.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Accroître le niveau de transformation des matières premières locales

# Il.5.2.1.1. Effet attendu 2.1.1: la productivité de l'industrie manufacturière est accrue

L'accroissement de la productivité des industries de transformation des matières premières locales se traduira notamment par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel. Cette stratégie mettra l'accent sur la création et la viabilisation de zones industrielles, de zones franches industrielles et de zones économiques spéciales, la relance des industries en difficulté, une plus grande intégration des entreprises manufacturières dans les chaînes de valeur et sur le marché sous régional et international, la promotion des investissements productifs et à forte valeur technologique. Toute chose qui permettra de rendre disponible des infrastructures industrielles, d'inciter à l'installation des entreprises de transformation des matières premières locales et d'améliorer la compétitivité des entreprises industrielles.

# II.5.2.1.2. Effet attendu 2.1.2: le développement de PME/PMI dynamiques et compétitives est favorisé

La promotion et la dynamisation des PME/PMI œuvrant dans la valorisation des matières premières locales constituent un pan essentiel à la création de valeur ajoutée et d'emplois. Afin d'atteindre ce résultat, il s'agira de soutenir la structuration des filières et le renforcement des capacités managériales, techniques et technologiques des PME/PMI. Aussi, l'amélioration de l'accès au financement, la promotion des droits de propriété industrielle ainsi que des normes de qualité contribueront à la mise en place d'un tissu dense de PME/PMI viables et innovantes.

#### II.5.2.2. Objectif stratégique 2.2 : Accroître la productivité de l'artisanat

# II.5.2.2.1. Effet attendu 2.2.1 : la qualité et la quantité des œuvres artisanales sont améliorées

L'amélioration de la qualité et de la quantité passera par des actions de renforcement de capacités technique, financière et matérielle des artisans. Cela consiste en l'organisation de sessions de formations spécialisées au profit des acteurs, l'appuiconseil et l'encadrement des acteurs, la construction et l'équipement adéquat des infrastructures de production, l'octroi de subventions et de crédits aux acteurs.

#### Il.5.3 Axe stratégique 3 : l'amélioration de l'accessibilité aux services énergétiques de qualité et la garantie de l'efficacité énergétique

Cet axe vise à rendre l'énergie accessible à tous à moindre coût. Il se décline en deux (02) objectifs stratégiques que sont: (i) Assurer un accès universel aux services énergétiques modernes de qualité, et (ii) promouvoir l'efficacité énergétique.

# II.5.3.1. Objectif stratégique 3.1 : Assurer un accès aux services énergétiques modernes de qualité à moindre coût.

# II.5.3.1.1. Effet attendu 3.1.1 : l'énergie est disponible et accessible à tous à moindre coût

Cela se traduira par l'amélioration du taux de couverture électrique et d'électrification par l'augmentation de la production électrique, l'extension et le renforcement des interconnexions nationale et sous régionale, la réduction du coût des branchements et du kWh d'électricité des hautes tensions. Aussi, on veillera à l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique par la mise en place de centrales solaires photovoltaïques, la promotion des équipements solaires thermiques, la construction de centrales hydroélectriques et la valorisation de la biomasse. En outre, il sera question de l'amélioration de la disponibilité des produits pétroliers sur le plan national et la fixation du prix de vente de l'énergie à un niveau raisonnable par le renforcement des capacités de stockage en produits pétroliers, de la capacité de remplissage du gaz butane et le renforcement des infrastructures de transport des hydrocarbures.

#### II.5.3.2. Objectif stratégique 3.2 : Promouvoir l'efficacité énergétique

# II.5.3.2.1. Effet attendu 3.2.1 : le transport, la distribution et la consommation d'énergie sont rationalisés.

Cet effet se traduira par la minimisation des pertes techniques et non techniques dans le transport et la distribution de l'électricité, la vulgarisation des équipements à haute performance énergétique et des actions d'information et de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie.

# II.5.4. Axe stratégique 4 : développement de l'industrie minière pour une croissance inclusive

Cet axe vise la création de valeurs ajoutées, l'accroissement des recettes, la diversification et la valorisation des produits miniers, l'accroissement des achats locaux de biens et services destinés aux mines et le développement local pour en faire un important levier de développement durable.

# II.5.4.1. Objectif stratégique 4.1 : Accroître les retombées de l'exploitation des substances minérales pour un développement durable.

# II.5.4.1.1. Effet attendu 4.1.1 : L'industrie minière est créatrice de valeur ajoutée et participe au développement local.

Les actions à mener porteront sur le développement de l'information géologique et minière, la création et la valorisation des produits minièrs, de l'expertise nationale, l'accroissement des achats locaux de biens et services des mines, l'amélioration de l'impact des mines dans le développement local. Par ailleurs, le renforcement de la gouvernance du secteur minier et le développement des activités connexes à la mine seront de mise, afin d'accroître la fourniture de biens et services locaux.

#### II.5.4.1.2. Effet attendu 4.1.2 : L'industrie minière est attractive et compétitive.

Les interventions majeures auront trait à la promotion de l'exploitation minière industrielle du développement communautaire durable dans les zones minières, de pôle de développement autour des sites miniers industriels de l'exploitation minière semi-mécanisée, de l'exploitation des substances de carrières, et de la responsabilité sociale des entreprises.

Aussi, il s'agira de mettre l'accent sur l'encadrement de l'artisanat minier, le suivicontrôle, l'amélioration du climat des affaires et la surveillance des zones d'exploitation au regard des conventions relatives au respect de l'environnement.

#### PARTIE III: DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION

Les dispositions de mise en œuvre concernent le dispositif de mise en œuvre, le suiviévaluation et le mécanisme de financement.

#### III.1 Le dispositif de mise en œuvre

La mise en œuvre de la politique sectorielle «transformations industrielles et artisanales » sera assurée par des instruments, des acteurs et un cadre organisationnel.

#### III.1.1 Les instruments de mise en œuvre

Les instruments de mise en œuvre de la PS-TIA comprennent : (i) les plans d'actions ministériels, (ii) la matrice des réformes stratégiques et d'investissements structurants ; (iii) les stratégies thématiques assorties de leurs plans d'actions ; (iv) le plan annuel de travail et (v) le plan de communication.

#### III.1.1.1 Les plans d'actions ministériels

Le plan d'actions ministériel est l'instrument d'opérationnalisation de la politique sectorielle. Il est le cadre de référence de toutes les actions des départements ministériels.

L'atteinte des objectifs définis dans la politique sectorielle implique d'assurer la pertinence, la cohérence et la complémentarité des interventions des différents acteurs du secteur. A cet effet un plan d'actions triennal glissant qui définit les actions prioritaires à mettre en œuvre au cours des trois années à venir afin de concourir à la réalisation de ses objectifs sera élaboré par chaque département ministériel membre du secteur. Ce plan d'actions sera en parfaite cohérence avec les programmes budgétaires.

## III.1.1.2. La Matrice de réformes stratégiques et des investissements structurants

La matrice de réformes stratégiques et des investissements structurants est élaborée pour contenir les grandes réformes et les grands investissements que les ministères membres du secteur devraient entreprendre pour atteindre les objectifs du secteur. Les dépenses liées à ces réformes et investissements devront être "incompressibles" et budgétisées en priorité par les ministères.

Les critères de détermination des réformes stratégiques et investissements structurants seront définis en tenant compte des orientations nationales, des référentiels sectoriels, du Programme d'investissements publics (PIP) et des projets entrant dans le cadre du Partenariat Public Privé (PPP).

#### III.1.1.3. Les stratégies thématiques assorties de leurs plans d'actions

Les stratégies thématiques sont des instruments d'opérationnalisation de la politique du secteur et du plan d'actions ministériel. Elles approfondissent les analyses sur des thématiques spécifiques et sont opérationnalisées par un plan d'actions triennal glissant. Elles sont élaborées en cas de besoin et ne sont pas une obligation dans le processus de planification.

#### III.1.1.4. Le Plan de Travail Annuel (PTA)

Les interventions annuelles des ministères se feront à travers les Plans de travail annuels (PTA). Le PTA est la tranche annuelle de la programmation triennale glissante issue du plan d'actions ministériel. Il est un ensemble cohérent d'activités qui doivent être mises en œuvre avec les moyens fournis afin d'atteindre un résultat déterminé du ministère.

#### III.1.1.5. La stratégie de communication.

Une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre en vue de renforcer la visibilité et l'appropriation de la politique sectorielle par toutes les composantes de la population. Aussi, les activités de communication devraient-elles être réalisées afin de diffuser les changements positifs issus de la réalisation des actions de la politique envers les populations bénéficiaires et les partenaires au développement.

#### III.1.2. Les acteurs de mise en œuvre

Plusieurs acteurs interviennent dans la mise en œuvre de la politique du secteur « Transformations industrielles et artisanales ».

## III.1.2.1. Les ministères membres du Cadre Sectoriel de Dialogue (CSD)

Dans leurs domaines d'attributions respectifs, chaque ministère membre (MCIA, MCAT, ME et MMC) du CSD doit intégrer dans ses plans, programmes et projets, les activités entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du secteur « Transformations industrielles et artisanales ». Ils doivent suivre la mise en œuvre des recommandations issues des revues sectorielles du (CSD).

#### III.1.2.2. Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales concourent avec l'État, à l'aménagement et à l'administration du territoire. A cet effet, elles doivent entreprendre des actions entrant dans le cadre de la promotion du développement de l'industrie et de l'artisanat au niveau local. Par ailleurs, elles devront prendre en compte dans leurs plans locaux de développement les orientations nationales et sectorielles et s'assurer de leur réalisation.

#### III.1.2.3. Le secteur privé

Le privé est au cœur des actions du secteur « Transformation Industrielles et Artisanales » surtout en matière d'industrialisation. Il assure la création des unités industrielles pour la transformation des produits locaux, base d'une transformation de la structure de l'économie nationale.

En outre, il contribue à la création de richesse, d'emplois et à la réalisation des infrastructures socioéconomiques en mode partenariat public-privé.

#### III.1.2.4. Les partenaires techniques et financiers

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) participeront aux différentes instances de la PS-TIA (revue annuelle et à mi-parcours) et contribueront au renforcement des capacités des acteurs. En sus de leur participation au suivi et à l'évaluation de la mise

en œuvre de la PS-TIA, les PTF contribuent à la mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte des ambitions de la politique.

#### III.1.2.5. La société civile

Les Organisations de la Société Civile (OSC) jouent un rôle de veille citoyenne et de sentinelle. A ce titre, elles contribuent à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions de la politique.

#### III.1.2.6. Les burkinabè de l'extérieur

Les Burkinabè de l'extérieur seront appelés à mettre à profit leur savoir-faire capitalisé dans leurs pays de résidence en matière d'industrie et d'artisanat. Ils auront une contribution importante à apporter à la mobilisation des ressources et des compétences, par la proposition de solutions innovantes aux préoccupations des populations.

Ils seront également sollicités pour participer à la réalisation des investissements structurants, au renforcement de l'entreprenariat et de l'innovation, surtout dans le domaine de l'industrie, des énergies renouvelables et de l'exploitation minière.

#### III.1.3. Le cadre Organisationnel

Des organes et des instances seront mis en place afin d'assurer le suivi et l'évaluation de la politique sectorielle « Transformations Industrielles et Artisanales »

#### III.1.3.1. Les Organes

L'organe de mise en œuvre et de suivi évaluation est le Cadre sectoriel de dialogue (CSD) et son secrétariat technique. Le CSD est l'organe suprême du dispositif de pilotage et de suivi-évaluation de la politique sectorielle TIA. It est placé sous la présidence du ministre dont le département assure le rôle de chef de file du secteur de planification et sous la vice-présidence des autres ministres membres du secteur. Il est composé des structures centrales et déconcentrées des départements ministériels relevant du secteur de planification concerné, des représentants des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile, des PTF et de toute personne physique ou morale, au regard de son expertise, en tant qu'observateur.

Il est chargé d'orienter et de coordonner la mise en œuvre de la politique, d'examiner et d'adopter le cadre de mesure de la performance globale du secteur. Il formule des recommandations et toutes mesures correctives idoines pour la bonne mise en œuvre de la politique.

Le CSD est assisté d'un secrétariat technique dont les attributions, l'organisation, la composition seront précisés par arrêté interministériel. Aussi, des groupes thématiques seront créés dans les domaines de l'énergie, de l'industrie manufacturière, de l'artisanat, des mines et du secteur privé afin d'assurer la programmation, le suivi et le reporting de l'état de réalisation des actions sectorielles et la situation des indicateurs sectoriels en rapport avec leur thématique. Ils élaborent les rapports à transmettre au secrétariat technique.

#### III.1.3.2. Les instances

Les instances sont constituées des revues sectorielles qui sont des cadres de dialogue regroupant les acteurs du secteur. Elles ont lieu deux fois l'année : une revue à miparcours et une revue annuelle.

La revue à mi-parcours examine et valide la situation à mi-parcours de mise en œuvre de la politique sectorielle et statue sur les mesures à entreprendre pour aplanir les difficultés rencontrées.

La revue sectorielle annuelle examine et valide le rapport de performance de l'année écoulée, sur la base du cadre sectoriel de mesure de performances, du cadre logique et du cadre de suivi des réformes stratégiques et des investissements structurants.

#### III.2. Le dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation est constitué du mécanisme et des outils de suivi et d'évaluation.

#### III.2.1. Le mécanisme de suivi et d'évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la politique du secteur TIA est assuré par le secrétariat technique du CSD et des groupes thématiques. Ce secrétariat est chargé de collecter, de traiter et d'analyser les données pour fournir des éléments d'appréciation sur l'utilisation des ressources, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et les objectifs atteints. En outre, la politique fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale pour mesurer les effets et les impacts de sa mise en œuvre. Les différents rapports feront l'objet de diffusion. Cette évaluation pourrait être interne, externe ou mixte.

#### III.2.2. Les outils de suivi et d'évaluation

Pour un suivi et une évaluation efficaces de la PS-TIA, il sera développé sous la responsabilité du CSD à travers le secrétariat technique et les groupes thématiques, (i) un cadre logique (cf. Annexe I), (ii) un cadre de mesure de la performance (cf. Annexe II), (iii) une matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants (cf. Annexe III) et (iv) une base de données permettant de suivre l'évolution des indicateurs.

En phase avec ces outils, les rapports trimestriels, semestriels et annuels seront produits pour les travaux des organes du dispositif de suivi et d'évaluation de la PS-TIA.

différentes revues aux travaux du ST/CSD et groupes reporting de l'état de actions sectorielles et la situation des indicateurs sectoriels Programmation, suivi et en rapport avec les travaux Les groupes thématiques élaborent les rapports à transmettre au secrétariat des groupes thématiques. rapport de performance de l'année Revue annuel et à miperspectives globales Schéma I : Dispositif de suivi et d'évaluation de la politique du secteur « transformations industrielles et artisanales » réalisation des thémationes participation Adhésion et **Participent** Valide le technique des parcours écoulée ecteur privé local Secteur privé Société civile locale (positionner description secteur) Collectivités territoriales Artisanat Cadre sectoriel de dialogue (CSD) Bénéficiaires / Populations Secrétariat technique (ST/CSD) et groupes déconcentrés Energies Services thématiques Mines et carrières Société civile Secteur privé manufacturières Industries Ministères et institutions

#### III.3. Le mécanisme de financement

La réalisation des orientations de la PS-TIA commande la mise en place d'un mécanisme efficace de mobilisation des ressources. La politique sectorielle sera financée par le budget de l'Etat, les contributions des PTF, le secteur privé et les autres formes de financement. Les besoins et les sources de financement seront détaillés dans les plans d'actions ministériels à travers les programmes budgétaires des ministères qui ont en charge la mise en œuvre de la politique.

#### III.4. L'analyse et la gestion des risques

Les résultats de l'analyse diagnostique ont relevé des menaces qui pourraient constituer des risques quant à la réalisation des orientations de la politique. Les principales risques qui pourraient compromettre la réalisation des ambitions de la politique dont des stratégies de mitigation devraient être développées sont : (i) l'insécurité, (ii) l'instabilité socio-politique, (iii) l'instabilité institutionnelle, (iv) la non adhésion des acteurs, (v) la conjoncture internationale et régionale défavorable et (vi) les catastrophes naturelles.

#### III.4.1. L'insécurité

La stabilité politique, la paix sociale et l'accessibilité à toutes les zones du pays demeurent une condition majeure pour le succès de la PS-TIA. A l'instar des autres pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est actuellement placé sous la menace permanente des mouvements terroristes dont les activités criminelles peuvent saper la confiance des investisseurs, le moral des populations, la motivation des travailleurs et porter atteinte à la mise en œuvre de la politique. Pour faire face à ce risque de dégradation de la sécurité, les solutions sont de renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité, d'améliorer les dispositifs de renseignement et de sécurité et de renforcer les coopérations militaire et sécuritaire, tant au niveau national qu'au niveau sous régional.

#### III.4.2. L'instabilité sociopolitique

Depuis l'insurrection populaire et la période de transition qui s'en est suivie, la vie sociopolitique est marquée par la récurrence des mouvements sociaux et l'exacerbation de l'incivisme. Au regard de cette situation, qui pourrait constituer un obstacle à la mise en œuvre de la PS-TIA, des mesures idoines devraient être entreprises. Ainsi, le gouvernement devra prendre les dispositions idoines pour apporter des solutions durables aux nombreuses revendications corporatistes, à promouvoir la culture civique et à restaurer l'autorité de l'Etat.

Par ailleurs, il importe d'accorder une suite et un traitement adéquat aux dossiers judicaires afin de mettre fin à l'impunité et rétablir ou renforcer la confiance du citoyen vis-à-vis de la justice.

#### III.4.3. L'instabilité institutionnelle

Les mutations institutionnelles, caractérisées par les fusions et les scissions de structures ministérielles, pourraient perturber la mise en œuvre de la PS-TIA. Cette

situation qui engendre fréquemment des reformes organisationnelles et la mobilité du personnel n'est pas de nature à garantir la stabilité, le suivi normal et la bonne exécution des actions programmées. Aussi convient-il de mener des réflexions dans le sens de stabiliser les secteurs de planification.

#### III.4.4. La faible adhésion des acteurs

La réussite de la mise en œuvre de la PS-TIA requiert l'adhésion de tous les acteurs et les parties prenantes du secteur. L'atteinte des objectifs fixés dépendra fortement de la capacité et de la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et en parfaite synergie à tous les niveaux. Dans ce sens, le dispositif institutionnel mis en place définit clairement les rôles, les responsabilités ainsi que la contribution attendue de chaque acteur. Aussi parait-il important de veiller à assurer une large communication interne et externe sur les ambitions de la politique ainsi que les résultats atteints.

#### III.4.5. Les crises économiques internationales et régionales

Le Burkina Faso, pays enclavé, entretient des relations diplomatiques et des échanges économiques avec le reste du monde.

Dans un environnement international marqué par des crises économiques, financières et énergétiques, leurs survenues affecteraient les capacités de financement de l'économie pour un pays fortement dépendant notamment des recettes minières ainsi que l'accroissement du coût de l'énergie. Au regard de toutes ces incertitudes, il est nécessaire de développer des actions de veille limitant l'impact de la volatilité et de l'imprévisibilité des flux extérieurs notamment le cours des matières premières telles que l'or et le coton et de la fluctuation du cours du pétrole.

#### III.4.6. Les catastrophes naturelles

Le développement de l'industrie est fortement tributaire de la disponibilité de la matière première et de l'énergie à moindre coût. La source principale de provenance de la matière première et de l'énergie est fortement dépendante des aléas notamment les inondations, les sécheresses et les vents violents. La variabilité de la pluviosité annihile les efforts de développement du secteur rural fournisseur de la matière première et des centrales hydroélectriques, sources d'énergies renouvelables. Aussi, est-il nécessaire de développer davantage des stratégies de maîtrise de l'eau et la diversification des productions à travers la recherche-innovation adaptative et développer l'énergie photovoltaïque. Celles-ci devraient permettre de rendre disponible à toutes les saisons, la matière première et de rendre accessible l'énergie à moindre coût.

# ANNEXES

# ANNEXE 1: Cadre logique de la PS-TIA

Intitulé du référentiel sectoriel :	Politique sectorielle	Politique sectorielle Transformations Industrielles et Artisanales	
Impact escompté (référentiel national) :	Impact du référenti économique, locale et évolutif, plus compétiti réaliser un taux de crol an, (iii) la baisse de l'ir	Impact du référentiel national : (i) l'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, locale et environnementale, (ii) l'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7% et créatrice d'au moins 50 000 emplois décents par an, (iii) la baisse de l'incidence de la pauvreté pour qu'elle soit inférieure à 35% en 2020.	gouvernances politique, administrative, moderne basée sur un secteur primaire e plus en plus dynamiques, permettant de ice d'au moins 50 000 emplois décents par 35% en 2020.
Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)	Rendre le secteur indu	Rendre le secteur industriel et artisanal compétitif, créateur de forte valeur ajoutée et d'emplois décents	ajoutée et d'emplois décents
impacts escomptés de la PS	Impact 1 : L'industrie	ustrie manufacturière est compétitive et crée davantage de richesses et d'emplois décents.	richesses et d'emplois décents.
	Impact 2: la contribution	mpact 2: la contribution de l'industrie minière à l'économie nationale est accrue.	crue.
•	Impact 3 : l'accès aux	mpact 3 : l'accès aux services énergétiques de qualité et la promotion de l'efficacité énergétique sont garantis.	'efficacité énergétique sont garantis.
	Impact 4: le sous-sec	us-secteur de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois.	ere de création de richesses, d'emplois.
	Impact 5: l'environner de gestion.	ronnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et	renforcé dans ses capacités d'initiative e
Objectif stratégique (référentiel national) : Rendre le secteur ind		ustriel et artisanal compétitif, créateur de forte valeur ajoutée et d'emplois décents	e et d'emplois décents.
Cipecin Strategiques is exemploises essante institutionille et sur Effet attendis for to les solidations de exemploises des estantes in sont antibli	- 6 20		
		Source Jeverifical lands ables	Voothbeer/Risques
Niveau de satisfaction des besoins des clients	%09 QN	Rapport d'enquête ou DGESS/TIA Ide sondage	adhésion des acteurs au processus
THE CONTRACT OF THE PARTY OF TH		Schieff CS Persuices as a comment of the comment of	
		Source de Yéirlication réalisation	lypotrigees / Risques /
Nombre de textes adoptés réglementant l'artisanat	. <del>L</del>	Rapport d'activités DGAMCIA	instabilité institutionnelle

L'instabilité institutionnelle		La dégradation du climat social,	aconomique et environnemental		Samony / Sassayouth	L'adhésion des acteurs			Hypothigangs I Risguioss	<ul> <li>L'adhésion des acteurs,</li> <li>Accès aux marchés</li> </ul>
MCIA		MCIA	MCIA	MCIA		MCAT MCIA	MCIA		Restronsables	MCIA
Rapport d'activités DGDI	sion d'un secteur privé dyna	Rapport Banque MCIA	Rapport d'activités/MCIA	Rapport d'activités/MCIA	Sources I mention	Rapports d'activités deMCAT la DGA et de la DPICC MCIA	ICIA F	DRICA   Ires premières locales		Rapport d'activités/MCIA
က		125	13,5%	24 800		3600	12 000	matië		15%
0	is fevorables	143	20,7% (2015)	11 661		450	1500 (2017)	e Kiralısıoman		%9'9
Nombre de textes adoptés réglementant l'industrie manufacturière	ectif stratégique 1.2 : créer les conditions l'avorables à l'écle Bandin	Classement Doing Business	La part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	Le nombre d'entreprises créées		Nombre d'entreprises d'artisanat formalisées	Nombre d'artisans immatriculés disposant d'une carte professionnelle	gique 2.1 accroitre le niveau de transformation des		Part de l'industrie manufacturière dans le PIB
	Objectif strate			ra-manamanana	Opde			Objectif strateg	Codig	

						neilian foncière en milien
	Taux de transformation des produits acricoles	12%	20%	Rapport d'activités/MCIA	MCIA	ية جارة
	Part des produits manufacturés dans les exportations de biens	10,6% (2014)	25%	Rapport d'activités/MCIA	MCIA	
	Nombre d'entreprises industrielles agréées au code des investissements	04	161	Rapport d'activitésMCIA DGDI/DGU-CI	ACIA	<ul> <li>Création d'un fonds de garantie, d'une caisse des dépôts et consignations</li> </ul>
	Nombre d'emplois formels crée dans l'industrie manufacturière	4500	5490	Données statistiques MCIA/DGDI sur l'industrie/MCIA	ACIA/DGDI	
	Taux d'accroissement des titres édités	10	30	Rapport d'activités/MCAT	MCAT	
E Her a Challen				STANSO EST-SANDIBUTE TO STAND		
Code					Application and the second	
	Nombre de PME crée par an	8396	12428	Rapport de performance MCIA/CEFORE /MCIA	MCIA/CEFORE	<ul> <li>Création et developpement des structures d'appui au financement des PME/PMI,</li> </ul>
	La part contributive des PME à la fiscalité	16,47%	20%	Rapport de performance MCIA/DGI (MINEFID) /MCIA	MCIA/DGI (MINEFID)	<ul> <li>Creation d'un fonds de garante, d'une caisse des dépôts et consignations</li> </ul>
	La part contributive des PME/PMI dans le secteur secondaire			Rapport d'activités/MCIA	MCIA	
	Le taux de croissance de la valeur des exportations des produits inclustrielles dans la			Rapport d'activités/MCIA	MCIA	
	sous-région					

	I modification Residence of the second secon	L'adhésion des parties prenantes				である。 「	Hypolinesos (Liftgues		, -Aléas climatiques,	-Coût élevé de l'énergie, -Pouvoir d'achat des consommateurs,	-Disponibilité de l'énergie.	
		MCIA	MCIA	мсат	MCIA		a light lions of	ME	ME	ME	ЭМ	ME
	Judicalific Marketing	Rapport d'activités/MC!A	Rapport d'activités/MCIA	Rapport d'activités/MCAT	Rapport d'activités/MCIA	énergétiques modernes de qualité		Rapport ME/SONABEL	Rapport ME/SONABEL	Rapport ME/SONABEL	Rapport ME/SONABEL	Rapport ME/SONABEL
anat		30% 30%	9 512	24	19			1000	90	80%	60%	%06
divite de l'arti		QN	4 652 (2017)	90	00	iniversel aux		324,3	75	33,55%	20,07%	66,46%
Objectif stratégique 2.2 : Accroîne la productivité de l'artisanat		Taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat	Nombre moyen d'emplois formels créés dans l'artisanat par an	Le taux d'accroissement du nombre d'œuvres d'art plastiques déclarées	Nombre d'unités de production équipées	Objectif stratégique 3.1. Assurer un accès universel aux services		Puissance installée (Mégawatts)	Coût du KWh d'électricité des hautes tensions (FCFA)	Taux de couverture électrique national	Taux d'électrification national	Taux d'électrification national urbain
Objectif strate	<b>PPO</b> O.					Objectif straté				·		

		-Aléas climatiques, -intérêt des promoteurs, -Maîtrise de la technologie	Profit Good / Riggins	-Intérêt et adhésion des consommateurs,	-Disponibilité des équipements et matériels de contrôle	t durable.	Hypothesear Risgues	oute importante du co	et les population	Hypothèses / Rigure
ME		ME	The production of the second o	ME	ME	s pour un développement	Responsables	MMC	ММС	asiquestici
Rapport ME/SONABEL	ME/SONABHY	Rapport ME/SONABEL	FINITIAGE TO THE TOTAL TO THE TANK THE	Rapports ME/ SONABEL/ANEREE	00% Rapports ME/ SONABEL/ANEREE	n des substances minérales pour ones ancides disévelopidades		Note technique du budget-éco/MiNEFID	Rapport performance/MMC	The world to
30%		20%	refrontial Ps		11,00%			12%	30%	
3,2%		14,33%	ite anergetrat	100 000 KWh	13,54%	nbées de l'ex		8,3	14% (2015)	
Taux d'électrification national rural	Niveau de stockage des hydrocarbures	Part des énergies renouvelables dans la production totale	Objectif stratégique 3.2 : Promotivoir l'efficacité énergétique 8.2 : Promotivoir l'efficacité énergétique 9.2 : Promotivoir l'efficacité energétique 9.2	Quantité d'énergie économisée au niveau de la 100 000 KWh984 442 consommation	Pertes globales de distribution (pertes techniques et pertes non techniques)	Objectif stratégique 4.1 : Accroître les retombées de l'exploitatio		Part des industries extractives dans le PIB	Part des achats locaux dans a consommation des industries extractives	

	Le coût élevé des facteurs de production les conflits entre les orpailleurs, les	Societés minières et les populations	Indiantes
	MMC		MMC
	apport de performance MC		Rapport de performance MMC
	locaux 2,5 milliards 10 milliards //M		20 000
	2,5 milliards (2015)		10 000
a montont monton	investissements locaux réalisés par les industries	extractives	Le nombre d'emplois directs créés par les industries extractives
			1

ANNEXE 2: Cadre de mesure de la performance de la politique

							* 1 A
	and in a second contribute on DIR	%	MINEFID	Compte	6,6%	12%	15%
 	Part des produits manufacturés dans les exportations de	%	MCIA	Balance	10,6% (2014)	•	25%
ja 6	biens  Dout doe industries extractives dans le PIB	%	MMC	Compte	8,3	'	12%
	rait des muches crées par secteur TIA	%	DGESS/TIA	Rapport CSD	S	™ 1000	≥ 12 000
ž   F	Notificie d'emplois d'ect par external	%	ME	Rapport d'activité ME	33,55%	80%	80%
- F	Taux de couveruit disciplinational	88	ME	Rapport d'activité ME	20,07%	45%	%09
~   F	Tank de le productivité movenne de l'artisanat	8	MCIA	Rapport d'activité ME	9	25%	30%
	Classement Doing business	Rang	MCIA	Rapport Banque mondiale	143	130	125•

		ı
	%09	
	l	
	S	
	Rapport d'enquête ou de sondage	
	DGESS/TIA	
	8	
	des	1
	action	
	te des	
	Nivea besoil	
	Effet attendu 1.1.1: les conditions d'exercice besoins des clients	iil sont
	t attend itions	travail
	cond	qe
-		

(A)			1			i	<del></del>	ı		1	T	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
		ۍ.	ဇ	13,5%	24 800	3600	12 000	15%	50%	25%	161	5 490
3000		ı	•	ı		L	-			20%		
		<b>-</b>	0	20,7	11 661	450	1 500 (2017)	%9'9	12%	10,6% (2014)	40	4 500
		Rapport d'activités/MCIA	Rapport d'activités/MCIA	Rapport d'activités/MCIA	Rapport d'activités/MCIA	Rapports d'activités de la DGA et de la DPICC	Rapports d'activités du MCIA	Rapports d'activités du MCIA	Rapports d'activités du MCIA	Rapports d'activités du MCIA	Rapport d'activités DGDI/DGU-CI	Rapports d'activités du MCIA
		MCIA	MCIA	MCIA	MCIA	MCAT MCIA	MCIA	MOIA	MCIA	MCIA	MCIA	MCIA
		Nombre	Nombre	%	Nombre	Nombre	Nombre	%	%	%	Nombre	Nombre
		Nombre de textes adoptés réglementant l'artisanat	Nombre de textes adoptés réglementant l'industrie manufacturière	La part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	Le nombre d'entreprises créées	Nombre d'entreprises artisanales formalisées	Nombre d'artisans immatriculés disposant d'une carte professionnelle	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	Taux de transformation des produits agricoles	Part des produits manufacturés dans les exportations de biens	Nombre d'entreprises industrielles agréées au code des investissements	Nombre d'emplois formels crée dans l'industrie manufacturière par an
	améliorées et bien déterminées	endu 1. on des teo	juridiques avec les besoins du secteur est assurée.	Effet attendu 1.2.1:	affaires est amélioré	Effet attendu 1.2.2 : le niveau de formalisation	du sous-secteur artisanat s'est amélioré		du 2.1.1: la	productivite de l'industrie manufacturière est	accrue	

% MCIA du MCIA - 30%	Nombre MCIA du MCIA 8 396 - 12 428	MCIA/DGI Rapport de 16,47 20 (MINEFID) performance /MCIA 16,47 20	Rapports d'activités % MCIA du MCIA	Rapports d'activités du MCIA du MCIA	% MCIA d'activités/MCAT 06 - 24	Nombre MCIA du MCAT (2017) - 9 512	% MCAT du MCAT 06 - 24	Nombre MCIA MCIA 00 - 19	gawatts ME Rapport 324,3 - 1000 ME/SONABEL	FA ME Rapport 75 - 50 ME/SONABEL 75 - 50	ME Rapport 66,46% - 90% ME/SONABEL 66,46%	ME Rapport 3,2% - 30% ME/SONABEL 3,2%	
Taux d'accroissement des titres édités	Nombre de PME crée par an Nombre	Effet attendu 2.1.2: le La part contributive des PME à la développement de fiscalité	amiques La part des PME/PMI dans le se est secteur secondaire	favorisé  Le taux de croissance de la  valeur des exportations des  produits industrielles dans la sous-région	oissement de la moyenne de	Nombre moyen d'emplois formels crées dans l'artisanat par an	des œuvres artisanales  Le taux d'accroissement du sont améliorées nombre d'œuvres d'art plastiques déclarées	unités de production	Puissance installée (Mégawatts) Mégawatts	Effet attendu 3.1.1 : hautes tensions (FCFA)	l'énergie est disponible Taux d'électrification national % et accessible à tous à urbain	_	

	Part des énergies renouvelables dans la production totale	8	ME	Rapport ME/SONABEL	14,33%	1	20%
Effet attendu 3.2.1 : la	Effet attendu 3.2.1 : la Quantité d'énergie économisée	MWH	ME	Rapports ME / SONABEL/ANEREE	100 000 KWh	•	984 442 KWh
tion is.	Pertes globales de distribution (pertes techniques et pertes non techniques)	%	ME	Rapports ME./ SONABEL/FDE /ANEREE	13 ;54%	•	11%
Effet attendu 4.1.1 : L'industrie minière	4.1.1 : consommation des industries extractives	%	ММС	Rapport de performance/MMC	14%	,	30%
créatrice de valeur ajoutée	valeur Part des Industries extractives dans le PIB	%	ММС	Rapport de performance/MMC	8,3		12
Effet attendu 4.1.2 : L'industrie minière est	Effet attendu 4.1.2 : investissements locaux réalisés L'industrie minière est par les industries extractives	FCFA	MMC	Rapport de performance /MMC	2,5 milliards	ı	10 milliards
attractive et compétitive	attractive et compétitive Le nombre d'emplois directs créés par les industries extractives	Nombre	MMC	Rapport de performance /MMC	10 000		20 000

ANNEXE 3: Matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants 2018-2020

Sucurionia Meggipsaul Solutionia	enbigacas o	)jectif stratégio	Rendre ( fonds d'i	Adopter of its description of it	Adopter 3. nouveau investiss	4. Mettre e d'Appui de l'Econ de l'Emp	5. Mettre e d'Appui des Entr informel	· 6. Créer Economi
stratégiques /	Ave strangique 1 : réformer les Inglit	Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique	Rendre opérationnel le fonds d'industrialisation	Adopter et mettre en œuvre la loi d'orientation pour la promotion des PME	Adopter et vulgariser un nouveau code des investissements plus attractif	Mettre en œuvre le Projet d'Appui à la Transformation de l'Economie et à la création de l'Emploi (PATECE)	Mettre en œuvre le Projet d'Appui à la Formalisation des Entreprises du Secteur Informel	Créer deux Zones Economiques Spéciales, une
Collinards de france CFA)	desilization je siloning	evuog ennod al	4,5	0,881	9'0	8,3	1,935	68,987
total mentilise physique el Source de manciere de source de mancière de source de sour		Mance écon	<del>y</del>	0,315	0,115	4,2	806'0	0,355
	*dministration	enbjwe	<del>-</del>	0,075	0,075	•	0,489	22,625
			0,5	0,01				45,948
Source de Inancement Structures responsab								
Structures Structures Structures Structures			MCIA	MCIA	MCIA	MCIA	MCIA, MJFIP,MINEFID	MCIA, MINEFID
Taux d'exécution Taux d'exécution physique (%) - physique (%) - financière (%) - physicie écoulés     Période écoulés								Tree of the state
raux d'exécution raux d'exécution physique (%) *   financière (%) *  Période écoulée  Période écoulée						,		
§ , 3			<del></del>				Ţ-	

		7. Mettre en création multimodal l'aggloméra Ouagadous	8. Adopte du nou	9. Adopter le c Burkina Fas d'application	ve sraiesione	Objectif stratég	Construire 10. formation métiers de	Dojectif stratégi	Mettre en nationale ( renouvela) (11. renouvela) (14. l'efficacité (ANEREE)	12. Créer ur énergies
Réformes straibgiques 1 investissements structurants	à Ouagadougou et l'autre à Bobo-Dioulasso	Mettre en œuvre le Projet de création d'un port sec multimodal dans l'agglomération de Ouagadougou	Adopter les textes d'adoption du nouveau code minier	Adopter le code pétrolier du Burkina Faso et ses textes d'application	Axe strategique 2. développer le capital	Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la	Construire des centres de formation de référence aux métiers de l'artisanat	Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accés à	Mettre en place une Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ANEREE)	Créer un Institut national des énergies renouvelables
// Coult (Milliande (Manuel CFA)		137,74	0,251		al humain	emploi décent e	5,05	adre de vie, l'ac	82,470	5,000
Ocal Programma Cocal Innanciara 2015		17,58	0,123				2,5	cés à l'eau,	15,650	
rammations physique clarg 2019 2020		17,58	0,128			on socials	1,5	à l'assairií	21,500	
8		17,58	0,128	,		protection socials pour tous	<u> </u>	ssement et au	42,800	
		Σ	<u> </u>	<u> </u>			MCIA	X sarvices 6	W	ME
		MCIA/CCIBF	MMC	MMC			<b>A</b>	l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité		
Taux d'exécution Taux, d'exécution Physique (%)*   financière (%)*   Période écouléei								e qualifé		
Taus, d'exécut Inemplère (Kirt										

				<u> </u>	·	
Taux d'exécution  Taux d'exécution physique (%)* financière (%)* [Période écoulée]						
Taux d'exécutio physique %) Periode ecoulée						
Since the second	WE		<u> </u>	ME	ME.	E E
	4	1.	0		22	
		- N	0		62	
BI 02	02					
total Programmations physique et Source finance de financière 2016   2016   2020	0,05	2	114	•	63	
Court total (millards de francs CFA)	70,1	7	114,5	70	187,5	
Réformes Stratégiques / G Investitssements Structurants	Mettre en place une unité de montage de matériels solaires en collaboration avec des firmes internationales	Mettre en place un centre de 14. contrôle de qualité des composantes solaires	Réaliser cinq (5) centrales solaires photovoltaïques d'une puissance cumulée de 80 MWc	Réaliser cinq centrales solaires photovoltaïques d'une puissance cumulée de 68,24 MWc par des producteurs indépendants d'électricité	Réaliser une centrale solaire photovoltaíque à vocation régionale d'une puissance de 150 MWc au Burkina Faso	Projet de construction de 2 centrales thermiques d'une puissance cumulée de 265 MW répartie en 195 MW et en 70 MW
	13.	4.	15.	. 16.	17.	18

Attainment to the second secon	_		. <del></del>	·		
Taux d'exécution Taux d'exécution physique (%)* [inancière (%)* [Période écoulée]						
	ME	ME	ME	ME	ME	ME
Source de financement						
	-	•	14	•	•	
mmations physique et Source bre finance 2079 2020	•	_	49	-		•
lotal Programm de financière A) ZOTB	-	25,48	2	1	•	•
Cold total	41,33	36,4	0.2	30		٠
Refrormes stratégiques // Investissements structurants	Construire et étendre de 33 à 50 MWc la centrale solaire photovoltaïque de Zagtouli (SONABEL)	Construire une centrale solaire photovoltaïque de 26 MWc à Zina par la société de projet Zina Solaire (SONABEL)	Créer une interconnexion de 225 kV Nigeria - Niger- Bénin- Burkina	Réaliser une interconnexion entre Bolgatanga au Ghana et Ouagadougou au Burkina Faso pour importer 100 MW de puissance complémentaire	Réaliser le programme des constructions de quatre (04) centrales solaires d'une puissance cumulée de 200 MWc dans les régions du Burkina Faso	Construire deux (02) centrales solaires photovoltaïques de 10 MW à
•	19.	80.	21.		23.	24.

		•					
Taux d'exécution Taux d'exécution physique (%)* financière (%)* [Période écoulés]							
Taux d'exécution physique (%) [Période écoulée]					_		
Selfa	ME	ME	ME.	ME	ME	ME	ME
Source							
	1	•	•	•	•	-	4
	1	23	1	1	1		40
Frogrammations physique of Source financier of Z028	•	40	66,71			,	88
(millipros france CFA)		63,72	12'99	•	•		124
Réformes stratégiques I irvastissements structurants  Ouahigouya et de 10MW à Banfora	Construire de 2 centrales solaires photovoltaïques de 20 MWc Koudougou et de 10 MWc à Kaya	Construire des mini centrales 26. hydroélectriques à Folonzo, Bontioli et Gongourou	Construire la centrale hydroélectrique Bagré aval	Électrifier 500 localités rurales du Burkina Faso par raccordement au réseau des localités électrifiées	Électrifier 300 localités par le système photovoltaïque (PERD-V) ou par système PV hybride	Construire un pipeline de transport d'hydrocarbures entre Bolgatanga au Ghana et Ouagadougou au Burkina Faso	Construire un pipeline de transport d'hydrocarbures entre Ouagadougou au
	25.	. 26.	27.	28.	29.	30.	.31.

35.	34.	. 33		8
Electrifier par systèmes solaires photovoltaïques des infrastructures sanitaires et scolaires en milieu rural et maitrise de la demande en énergie électrique dans les centres urbains de	Electrifier les infrastructures scolaires et sanitaires dans 300 localités rurales avec installation de 300 pompes solaires en milieu rural et 3000 lampadaires solaires à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso	Mettre en œuvre le Projet d'acquisition et d'installation de 1 500 000 lampes à Diode de 1 500 uninescente (LED) en remplacement des lampes à tube fluorescentes dans les ménages.	Construire des infrastructures 2. de stockage des hydrocarbures)	Réformes stratégiques / Investissements structurants structurants structurants structurants structurants structurants structurants et Parkessédougou en Cote d'Ivoire
		8,603	51,5	Court total (millards c) (manes CFA)
•		0,438	15	Oral Programmations physique at Source from mance from mance from 2018 2020
		0,439	6,5	
	1		• ,,	
-		·		
M m	ME	ME	MEI	
	·			Taux d'exécution physique (%)* [Période écoulée]
				Taux d'exécution Taux d'exécution physique (%)* (mancière (%)* (Période écoulée)*

·40.	<b>39</b> .	38.	37.	. 36	T ( I MANUAL MAN	3
Construire des mini-centrales solaires photovoltaïques avec stockage dans les Centres Médicaux avec	Accompagner les ménages pour l'installation de systèmes solaires photovoltaïques des kits solaires chez des particuliers connectés au réseau SONABEL	Accompagner les ménages pour l'installation de systèmes solaires photovoltaïques chez des particuliers non connectés au réseau SONABEL	Construire une centrale thermique à biomasse- déchets de 10 MW à Ouagadoudou	Mettre en œuvre un programme d'installation d'équipements solaires sur les bâtiments publics	Ouagadougou et de Bobo Dioulasso	Réformes atratégiques /
		б	15,25	60,54		
		1,5	·	21,7		odal Programmations physique el Source de financière   Intance ) 2018   2019   2020
1	,	 Ул	<u>.</u>	31,85		
		<u>, 1</u>		1		eiquo et 2020
						Source de Mancement
ME	M m	Min.	Mm	ME		Windows Window Windows Window Window Window Window Window Window Window Window Window Window W
						Taux d'exécution physique (%) [Période écoutée]
						Taux d'exécution Taux d'exécution physique (%)** [Période écoulée] [Période écoulée]

Taux d'exécution Taux d'exécution physique (%)** [Période écoulés] [Période écoulés]				olois décents				
Selling in the sellin	E E	ME		if artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et crésteur d'emplois décents	MCIA	MCIA	MCIA	MCIA
Boundary of the Boundary of th			A STATE OF THE STA	IIII, à torte valeur a		3	9	1,55
ammations physique et Source	1	•	ecogomie et les emplos	t artisanal compé	6,75	r E	9	1,93
Codi total	,			secteur industriel a	24,25	ı	90	7,24
Réformes stratégiques / C. Investissements (in structurants fr. Antenne Chirurgicale (CMA) du Burkina Faso	Installer cinq cents (500) foyers à gaz de grande dimension pour la préparation de la bière traditionnelle (Dolo)	Développer et vulgariser des bio digesteurs domestiques pour les ménages ruraux et urbains	Are strategique 3, dynamiser jessedisurs politeurs pour l'	Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel e	Implanter une filature classique à Bobo-Dioulasso	Mise en place de la technopole « Coton et Textile "	Relancer les entreprises en difficulté	Mettre en œuvre le Projet de création et de mise en place d'incubateur, de pépinière et d'hôtel d'Entreprises dans le
	. 41.	42.	Axe stra	Objectif	64.	44	. 45.	46.

Taux d'exécution Taux d'exécution physique (%): financière (%)** [Période écoulés] [Fériode écoulés]							
Taux, d'exécuti physique (%)* [Période écouk							·
	MCIA		MCIA	MCIA	MCIA	MCIA, MINEFID, MUH, MATDSI	MCAT
Source Francement							
78 kgue et	4,896		3	1,254	•	82,359	0,15
	4,896		1.	1,36	0,163	50	0,18
Programm Brancière 2018	4,896		0,4	2,217	0,154	30	0,2
/ Coult	15,088		6,050	4,831	0,915	165,459	0,846
Réformes stratégiques / Investissoments stratégiques / Investissoments stratégiques / Investissoments / Investigation / Invest	Mettre en œuvre le Projet d'Appui à la Création et au Développement des Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries (PACD-PME/PMI)		Construire et équiper un Village Artisanal à Bobo- Dioulasso (VAB)	Construire et équiper un Centre National d'Appui à la transformation artisanale du Coton (CNATAC) à Bobo- Dioulasso	Mettre en œuvre le Projet d'Appui à l'Artisanat au Burkina Faso	Aménager et viabiliser de nouvelles zones industrielles à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso	Renforcer les capacités opérationnelles du Centre institutionnelles du Centre
, <u>v</u>	47.	48.	49.	20.	51.	52.	53.

Mia	·		т	<del></del>
Taux d'exécution Taux d'exécution physique (%)* [Période écoutée] [Période écoutée]				,
Source de la constant Sirrectures responsables		MMC	MMC	MMC
mmations physique et Source de le Source de				
2020		2,300	1,585	,
affore physique		1,290	2,075	
		0,391	1,900	0,15
Code total Pregr (milliards de financifiance CFA) 2018		3,991	2,762	0,15
Réformes stratégiques (Coût cotal Progra Investissements (milliards de Milandi étricturants france CFA) 2018	national d'Artisanat d'Arts (CNAA) et de l'institut national de formation artistique et culturel (INAFAC))	54. Projet mine école	55. Projet de renforcement des moyens de prospection géologique et minière	56. Projet système d'information minière
2		54.	55.	56.

<sup>\*</sup>Calculé suivant les indications du référentiel national de pondération des activités et des tâches.

<sup>\*\*</sup>Montant des dépenses effectuées divisé par le coût total

